Le Courrier d´Espagne®

LE JOURNAL FRANÇAIS D´ESPAGNE

Interview de Jérôme Bonnafont, ambassadeur de France en Espagne

Diplomatie p. 4

Iberostar investit 100 millions dans un complexe au Mexique

Business p. 7

Air Europa se déploie en Amérique Latine

Amerique Latine p. 17

La Région Languedoc se présente à Madrid

Art de Vivre p. 19

Numéro 69 – Mai/Juin 2013
Lecourrier.es – 20 000 Exemplaires
Esp. 3€ / Fr. 3€ / 5,60 Sfr

8 413042 100331 00069

PAPIER RECYCLÉ

Retrouvez désormais au quotidien les news business et économiques importantes d'Amérique latine sur lecourrier.es

Dossier Juridique, les acteurs, les dernières nouvelles importantes

Nouveau Président pour la Chambre de Commence Officielle d'Espagne en France, Jose Miguel Garcia

La diplomatie économique, la nouvelle alliée des entreprises

Les acteurs économiques reviennent-il au cœur de la politique étrangère des états? Depuis septembre dernier, lors de la conférence des ambassadeurs, la politique économique est devenue un enjeu clé dans la politique internationale. Le ministère des affaires étrangères souhaite que les ambassadeurs et les institutions françaises soient également un outil mis à disposition des entreprises. Que la diplomatie économique, qui certes à toujours existée, soit «systématisée» selon les mots du ministre français des affaires étrangères. Chaque ambassadeur doit être «chef de l'équipe France de l'export dans leur pays de résidence».

Cela renforce donc les pouvoirs de l'ambassadeur envers l'ensemble des représentations économiques qui souvent se font concurrence entre-elles alors que la situation appelle plutôt à une union des forces pour les entreprises françaises qui ont besoin d'exporter...

Nous avons rencontré à ce sujet l'ambassadeur de France en Espagne, Jérôme Bonnafont, ancien directeur de cabinet du ministre des affaires étrangère qui nous en dit plus sur le sujet.

Côté espagnol, la diplomatie économique prend son envol depuis quelques mois. Les chambres de commerce espagnoles sont en train de se réorganiser. Plus petites dans la péninsule, mais plus responsables à l'étranger selon des sources gouvernementales. L'Etat espagnol est aussi bien décidé à utiliser en local les «Casas» étrangères, comme la Casa Arabe o la Casa America, comme portes d'influence pour conquérir les marchés étrangers. Le nouveau président de la Chambre de Commerce Officielle d'Espagne en France, Jose Manuel Garcia, reçoit de plus en plus de demandes d'entreprises espagnoles. Il nous explique comment.

Cette nouvelle diplomatie économique pourrait donc bien redistribuer les cartes parmi les acteurs traditionnels d'aide à l'export. Une volonté de redonner du sang neuf à certains outils est clairement affichée. Plus que jamais, les ambassades deviennent de véritables moteurs de croissance économique.

Philippe Chevassus

chez Orange, vous payez seulement quand vous êtes en Espagne. Pas quand vous n’y êtes pas
Pourquoi payer lorsque vous êtes en France pour un service que vous n’utilisez que lorsque vous êtes en Espagne? Avec Orange, tant que vous serez dans votre pays, vous ne paierez plus votre abonnement mobile ni ADSL.
900 901 300, Boutiques Orange
tu vida cambia con orange™
Le client mobile et ADSL Orange résidentiel pourra suspendre sa ligne mobile et/ou ADSL pendant une période allant jusqu’à 180 jours par année civile. Frais d’entretien de la ligne (TTC) : 3,63 €/mois par ligne mobile suspendue et 6,05 €/mois par ligne ADSL/fixe.

Villages et hameaux à vendre

Selon l'Institut National de Statistiques, l'Espagne compte quelques 3000 hameaux abandonnés ce qui représente une véritable opportunité en pleine crise.

Les dernières décennies ont vu les campagnes espagnoles se déserter au profit des grandes agglomérations. Plus des trois quarts de la population vit désormais en ville et de nombreux hameaux se sont vus abandonnés. Certaines agences immobilières y ont alors discerné une opportunité et se sont mises à vendre non plus maison par maison, mais des hameaux entiers voire de petits villages. C'est le cas d'un web spécialisé qui regroupe environ 2000 annonces de domaines ruraux et hameaux abandonnés. Le site reçoit entre 300 et 400 demandes d'information chaque jour. Plus de 90% des acheteurs sont d'origine étrangère. Les opportunités générées par la crise immobilière incitent beaucoup à investir dans ce secteur. Sur le site, on trouve par exemple sur internet un hameau de trois maisons près des plages de la Corogne pour 60.000€ ou encore un ensemble de plus de 150 hectares, situé à 35 kilomètres de Barcelone, pour 1,120 million d'euros.

Opportunités d'achat et retour à la nature

Les ventes de hameaux ou villages ont augmenté de 19% depuis 2011. Si la sensation de saisir des opportunités et d'investir dans des biens qui prendront de la valeur compte beaucoup dans la décision d'achat, elle n'en est souvent pas le moteur principal. «Entre 15 et 20% des acheteurs le voient comme un investissement, explique Rafael Canales, responsable d'un site spéciaslisé, mais beaucoup sont également intéressés par la tranquillité qu'ils peuvent trouver dans ces maisons, par exemple pour vivre à la campagne lorsqu'ils partent à la retraite». La tendance des familles urbaines à délaisser la ville, accrue par la possibilité de désormais télé-travailler depuis n'importe quel endroit du monde, est également très palpable : « Les gens recherchent une bonne qualité de vie, explique Rafael Canales, ce n'est pas la même chose de travailler depuis Madrid que depuis un hameau, et pour moins d'argent que ce que vaudrait un appartement dans le centre, on peut s'acheter un village entier ». Selon l'INE, 70% des hameaux abandonnés se trouvent en Galice, et nombreuses y sont les propriétés récemment vendues par le site spécialisé: « Nous sommes en train de remplir la Galice d'étrangers, des Anglais, des Américains, des Hollandais, un peu comme ce qu'il s'est passé avec les Allemandes sur l'île de Majorque » conclut l'entrepreneur.

(notes: nous avons reçu de nombreux mails sur ce sujet. Si vous recherchez un hameau en Espagne; ,nous pourrons vous orienter. contactez-nous à com.lecourrier@gmail.com)

Aurelie Chamerois

Malaga soutient les entreprises de nouvelles technologies

L'ancienne fabrique de tabac, la Tabacalera de Malaga, se transforme en centre de soutien et de finance pour les entreprises du secteur des nouvelles technologies. C'est la deuxième « couveuse TIC » de la ville, selon El Economista.

Cette plateforme, destinée aux entrepreneurs dans les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), est mise en marche par le groupe Bolt. Cette initiative compte avec l'appui de Telefonica et de la mairie de Malaga.

La région andalouse compte bien recevoir des retombées positives pour ce projet qui devrait créer 300 emplois et développer une Silicon Valley européenne, selon les termes de El Economista.

Julie Clément

Jérôme Bonnafont : « Nous avons avec l'Espagne une convergence forte »

Après quatre ans en Inde, Jérôme Bonnafont est arrivé à Madrid en novembre 2012, où il a succédé à Bruno Delaye. Ancien porte-parole de l'Elysée, ex-directeur de cabinet d'Alain Juppé au Quai d'Orsay, le nouvel ambassadeur de France en Espagne, âgé de 52 ans, a derrière lui un long parcours politique et diplomatique. Il évoque pour «Le Courrier d'Espagne» les dossiers prioritaires de l'ambassade, notamment dans le secteur économique.

Le Courrier d'Espagne : Lors de la dernière Conférence des ambassadeurs, il a beaucoup été question de « diplomatie économique ». C'est l'une des priorités du Quai d'Orsay. Dans un pays en crise, comment appliquer cette stratégie ?

Jérôme Bonnafont : Le ministre des Affaires étrangères a donné aux ambassadeurs une feuille de route très claire : priorité à l'économie. Déjà en Inde, je m'y consacrais, mais le contexte et les stratégies étaient différents, avec un grand pays émergent au taux de croissance élevée. Ici, en Espagne, qui est l'un de nos premiers partenaires commerciaux, nous devons défendre des positions établies. La première chose à faire pour une diplomatie économique efficace, c'est de comprendre la nature du terrain et des opportunités. Sera-t-on offensifs ou défensifs ? Complémentaires ou en compétition ? Sur quel secteur se concentrer ? Dans les prochaines semaines, je présenterai à Paris un projet de plan d'action de l'ambassade. Celui-ci sera discuté au niveau interministériel et nous recevrons alors une feuille de route, qui fixera les grandes orientations pour l'Espagne.

LCE : Quels seront vos principaux champs d'action ?

JB : D'abord, éclairer le gouvernement français et les acteurs économiques sur la situation en Espagne, et sur sa stratégie de sortie de crise. Il faut pouvoir porter un jugement lucide pour savoir si le pays va sortir de la récession en 2014, comme le souhaite et y travaille son gouvernement, et quels sont les secteurs sur lesquels la reprise va se produire. On dispose de nombreuses analyses, mais il faut plus. Il faut parler avec les ministres chargés des secteurs économiques, les hauts fonctionnaires, le gouverneur de la Banque d'Espagne, les chefs d'entreprise, les banquiers, les syndicats, etc. Il est important de confronter les rapports avec des contacts approfondis avec les gens qui, sur le terrain, construisent la réalité économique du pays, que ce soit à Madrid, en Catalogne, au Pays basque, où je viens de passer deux jours, ou à Séville où j'irai bientôt. Il est également important d'informer Paris pour savoir comment l'Espagne se prépare aux négociations européennes ou au projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe.

L'autre chapitre, c'est l'appui à nos entreprises. Sur le plan commercial, notre position, qui était de premier plan, s'est sérieusement dégradée ces dernières années. Mais au niveau des investissements, elle est bonne. L'Espagne est encore en récession, et nos sociétés en souffrent. Parmi elles, certaines vont bien et ont su profiter de la crise pour trouver de nouvelles voies. Mais d'autres, notamment dans les secteurs les plus touchés, passent par des moments compliqués. Nous avons aussi à accompagner les chefs d'entreprise qui le souhaitent dans leur première approche du marché espagnol, soit sur le plan commercial, c'est le rôle d'Ubifrance, soit en tant qu'investisseurs. Et puis, dans le cas où ils ont des difficultés, ce qui peut arriver, nous devons les aider à trouver les bons interlocuteurs et les aider à régler tel problème de non-paiement ou d'ordre réglementaire, etc.

LCE: Quels sont les outils dont vous disposez ?

JB : A l'ambassade, nous avons un service économique fort, que dirige Philippe O'Quin, un haut fonctionnaire chevronné, qui a été conseiller commercial et qui connait bien ces dossiers. Il y a aussi les gros bureaux d'Ubifrance à Barcelone et Madrid, qui organisent l'action commerciale au profit des PME, ou les chambres de commerce, notamment à Madrid et Barcelone. Je consulte aussi les conseillers du commerce extérieur, qui vont bientôt se réunir au Pays basque. Par ailleurs, à la demande du ministre des Affaires étrangères, nous avons créé un conseil économique, qui s'est récemment réuni pour la première fois. Le but de ce conseil est de rassembler les responsables de l'ambassade avec des personnalités du monde économique français en Espagne. L'objectif, c'est que notre action économique soit confrontée aux besoins des acteurs de terrain. Je me suis également appuyé sur le travail de mon prédécesseur, qui était très proche des milieux économiques français et espagnols.

LCE : Après six mois à Madrid, quel est votre premier diagnostic ? Avez-vous l'impression que l'Espagne est un pays qui a grandi trop vite ?

JB : Benoît Pellistrandi, un historien français de l'Espagne, a écrit un article intéressant sur le sujet où il dit, au fond, que le chemin que nous avons fait lors des Trente glorieuses, l'Espagne, elle, l'a fait entre 1975 et le début de la crise. Si c'est si difficile pour elle aujourd'hui, c'est que la crise intervient au moment même où elle arrive à maturité. Au-delà de cette interprétation d'historien, ce qui m'intéresse, c'est de mesurer la vitalité économique du pays.

D'abord, le système politique espagnol est solide. Il a ses difficultés. Mais quel système politique n'en a pas ?

Le pays possède aussi des infrastructures extraordinaires, que ce soit au niveau des ports, des chemins de fer, des autoroutes ou des aéroports. On dit qu'il y en a trop, mais il vaut mieux en avoir trop que pas assez ! Il y a aussi un système de santé qui est reconnu. Le pays a une bonne base. Quand vous demandez aux investisseurs pourquoi ils viennent en Espagne, ils vous répondent qu'ils pourraient très bien aller dans un pays où les salaires sont plus bas. Mais ils ont ici les infrastructures et la stabilité politique, qui compensent le différentiel de salaire.

L'Espagne a de grands atouts, comme le tourisme. La demande touristique continue d'augmenter, avec l'arrivée des pays émergents sur ce marché. Pour nous, Français, qui avons un secteur touristique fort, il est important d'observer ce qui se passe en Espagne. Il y a des opportunités d'affaires, puisque nous avons un savoir-faire dans ce domaine.

L'Espagne est également forte à l'export. Grâce aux réformes réalisées les exportations ont bondi. Avec la flexibilité et la baisse du coût du travail, les produits espagnols coûtent moins cher. Par ailleurs, la contraction de la demande intérieure a conduit les entreprises ibériques à adopter une attitude plus offensive à l'étranger. Comme ils ont perdu des marchés domestiques qu'ils croyaient acquis pour longtemps, les Espagnols se sont mis à chercher de façon systématique des marchés extérieurs. C'est une nouvelle attitude : l'Espagne avait l'habitude d'avoir des grands groupes qui se sont internationalisés ces vingt ou trente dernières années. Mais elle n'avait pas un tissu de PME pour qui l'export était un débouché naturel. Aujourd'hui, c'est en train de changer : l'Espagne a l'intention de tirer sa croissance par l'export.

Mais la réussite de cette stratégie suppose le retour de la croissance en Europe. L'intérêt de Madrid, comme le nôtre, est donc de faire aboutir nos idées sur une politique de croissance pour l'Europe.

LCE : Avez-vous l'impression que l'Espagne arrive à bien «vendre» la tête de pont qu'elle représente par rapport au continent sud-américain. C'est un levier de croissance car 30% des bénéfices de l'IBEX proviennent de ce continent. Par rapport à ses alliés européens, le discours espagnol sur l'Amérique du sud est-il lisible ?

JB : Le dernier sommet ibéroaméricain, qui s'est déroulé à Cadix, a bien montré que l'Espagne veut utiliser la solidarité iberoaméricaine pour construire son retour vers la croissance. La question que l'on peut se poser, c'est : est-ce que les bonnes relations de l'Espagne

avec l'Amérique Latine peuvent être sources d'opportunités d'affaires pour nos entreprises, par des partenariats notamment ? La réponse est oui. Nous sommes nous-mêmes très bien implantés historiquement en Amérique Latine où, de longue date, la culture française est très populaire. Il appartient à nos entreprises de savoir développer les politiques commerciales qui leur permettront d'être présentes sur ce marché. Mais n'attendons pas de l'Espagne qu'elle fasse notre travail. En revanche, il faut profiter du fait que l'Amérique Latine reste très orientée vers l'Europe, par ses liens vers l'Espagne ou la France, mais aussi avec l'Angleterre ou l'Allemagne, pour profiter de la croissance de ce continent émergent.

LCE : Alors que le moteur franco-allemand ralentit, Paris n'est-il pas tenté de chercher de nouveaux alliés, dont l'Espagne, pour faire contrepoids à Berlin ? On a senti une volonté de rapprochement, lors du dernier sommet franco-espagnol, en octobre 2012.

JB : Le Président de la République s'exprime de manière très claire à chaque conseil sur la nature du couple franco-allemand, auquel il est très attaché. Il dit aussi que cette relation n'est pas exclusive. Ce qui est sûr, c'est que nous avons avec l'Espagne une convergence forte, avec cette volonté de trouver un équilibre entre les politiques d'ajustement et de recherche de croissance. Il ne faut pas que l'ajustement tue la croissance, mais que la croissance accompagne l'ajustement. La difficulté actuellement, c'est de mettre en place une politique européenne de croissance. Des décisions importantes ont été prises : la plus emblématique est la mobilisation l'an dernier de 120 milliards d'euros, via la Banque européenne d'investissement (BEI) et les fonds communautaires. Mais l'urgence du moment, c'est la mise en place de l'union bancaire, pour rassurer les marchés sur la solidité de notre système. L'autre priorité concerne les traités sur la gouvernance de la zone euro. Là encore, il s'agit de convaincre les marchés de cette évidence : l'euro est un choix définitif.

LCE : Le dernier sommet franco-espagnol a montré des points d'accord sur la Politique agricole commune (PAC). Où en sont les relations sur ce sujet ?

JB : Stéphane Le Foll, notre ministre de l'Agriculture, était venu à Madrid la veille de la réunion qui a conclu la nouvelle réforme de la PAC. Car l'Espagne fait partie des pays qui pensent, comme nous, que la PAC doit être maintenue. Le secteur agricole, même s'il a reculé ces dernières décennies, reste un gros pourvoyeur d'emplois, d'activité économique et d'exportations. Nous pensons qu'il est légitime de continuer cette PAC. Les autres grandes agricultures du monde sont très aidées, que ce soit aux Etats-Unis, au Japon ou dans les pays émergents. Il n'y a aucune raison pour que l'agriculture européenne renonce à être aidée. Par ailleurs, au niveau mondial, nous sommes dans une période de sous-production agricole et un milliard de personnes sur cette planète sont en sous-alimentation chronique. Il va y avoir deux milliards de personnes de plus à nourrir lors des vingt à trente prochaines années avec des terres arables dont les dimensions, elles, n'augmenteront pas. Sans oublier la probable crise de l'eau. Ne pas soutenir la PAC aujourd'hui, ce serait aller demain vers une crise alimentaire mondiale. Les Espagnols font le même raisonnement que nous. Il y a tout de même quelque chose qui me chagrine dans la relation franco-espagnole, c'est notre fort déficit bilatéral dans le secteur de l'agroalimentaire. Il faut voir comment nous pouvons redévelopper les exportations de nos produits agroalimentaires vers l'Espagne. C'est un de mes axes de travail. Il ne s'agit pas d'acheter moins d'huile d'olive à l'Espagne mais de vendre plus pour résorber ce déficit.

LCE : Où en sont les dossiers des transports entre les deux pays ?

JB : Nous sommes en train d'appliquer les conclusions du sommet franco-espagnol d'octobre 2012. Au niveau du ferroviaire, il y a la liaison à grande vitesse France-Barcelone, avec une mise en service dans le courant de l'année. Par ailleurs, les décisions de principe sont en cours sur le tracé atlantique. Nous recherchons aussi des solutions pour démultiplier les autoroutes maritimes. Après Nantes-Gijon, nous avons l'espoir d'en ouvrir une deuxième sur la façade atlantique. Après les engagements des décennies passées des deux gouvernements s'agissant des interconnexions transpyrénéennes, les résultats sont au rendez-vous qu'il s'agisse du domaine des transports comme de celui de l'énergie.

LCE : Et les interconnexions énergétiques ?

JB : Nous allons vers le triplement de la capacité des gazoducs. Le marché espagnol est actuellement enclavé. Il faut le relier au marché énergétique européen. Quant aux transferts d'électricité, sur le côté méditerranéen, la ligne de haute tension souterraine entre Baixas et Santa Llogaia est en cours de finalisation, avec une mise en service prévue pour la fin 2014. Sur la façade atlantique, le projet de ligne à haute tension est actuellement en phase d'études de faisabilité : il faut trouver un tracé qui va relier la côte nord de l'Espagne à la France par le golfe de Gascogne. Avec ces lignes à haute tension, nous allons vers l'équivalent de la production de deux grosses centrales nucléaires. Cela dit, il y a en Espagne un déficit financier du secteur énergétique. Le prix de l'électricité est bien plus élevé qu'en France. Toute une réforme du secteur de l'énergie est en cours et va conduire nos entreprises à ajuster leur stratégie sur l'Espagne, en fonction des décisions qui seront prises par le gouvernement espagnol.

LCE : On connait les atouts de l'Espagne, comme le tourisme ou les infrastructures. Quels sont les autres secteurs, dont on parle moins, qui pourraient être porteurs, notamment pour les entreprises françaises ? L'énergie durable, l'aéronautique ?

JB : L'Espagne est intégrée dans EADS et le groupe Casa est très actif. J'ai visité les installations de EADS à Madrid et j'irai bientôt à Séville pour voir le montage de l'A-400M. L'Espagne participe pleinement aux discussions sur l'avenir d'Airbus, sur la répartition de la charge industrielle, le partage de l'actionnariat. Pour nous, il est très important qu'elle y participe. Nous avons également Thalès, qui est implanté de longue date en Espagne et qui fait du bon travail ici. Sur le plan des énergies renouvelables, Areva, par exemple, travaille déjà avec des entreprises espagnoles. La position que Madrid a su prendre dans ce secteur conduit les entreprises françaises à regarder attentivement les possibilités de partenariats ici.

LCE : Dans un contexte de morosité, omment crée-t-on un «désir» de France ?

JB : Je crois que le désir de France est éternel ! Il y a 20 millions d'Espagnols qui sont déjà venus en France. C'est un grand pays qui a énormément d'attraits. Ce qui me frappe dans mon parcours diplomatique, c'est à quel point le regard que les étrangers portent sur notre pays est plus positif que celui que portent les Français eux-mêmes. Nous voyons plus nos difficultés que nos succès. Par exemple, il y a 22 écoles françaises en Espagne, qui accueillent 20000 élèves, dont la moitié sont espagnols. Sur un territoire comme l'Espagne, ce n'est pas rien. On peut aussi citer la vingtaine d'Instituts français et d'Alliances qui ont plus de 15000 élèves aujourd'hui. Sans compter la programmation culturelle qui concerne des artistes français, que ce soit dernièrement à la Fondation Mapfre, au musée Thyssen-Bornemysza, etc. La France est une grande référence culturelle en Espagne. Elle est également considérée, à juste titre, comme un grand pays technologique. J'ai récemment rencontré la secrétaire d'Etat espagnole à la recherche et au développement, pour évoquer les possibilités de partenariats dans le domaine scientifique, à la recherche de financements européens à l'horizon 2020. Plus généralement, il faut aller au-delà du souci légitime que fait peser la situation de crise : travailler ensemble sur des projets ambitieux car les Français voient en l'Espagne un pays d'avenir et les Espagnols voient la France comme un grand pays moderne.

LCE : Sur le plan de la diplomatie économique, la francophonie est-elle un atout ou un handicap ?

JB : Personne ne peut s'imaginer faire du business dans le monde sans parler anglais. Tout le monde parle anglais. C'est nécessaire. Mais ce qui est valorisant, c'est de parler d'autres langues. Aujourd'hui, le français permet l'accès à une trentaine de pays où il reste la langue des échanges. Les Espagnols ont fait un énorme travail sur l'anglais ces dernières années, mais la deuxième langue, doit rester le français.

LCE : Question plus personnelle en guise de conclusion : lors de vos six premiers mois, qu'est-ce qui vous a le plus séduit en Espagne ? Et ce qui vous a surpris ?

JB : Ce qui est très difficile pour un Français, c'est l'heure du déjeuner ! Mais ce qu'il y a d'agréable dans le mode de vie espagnol, c'est que la ville est vraiment conçue comme un espace où l'on se rencontre. Un peu comme en Italie, il y a une civilisation de l'urbanité très agréable et une simplicité dans les contacts. Madrid est une métropole à taille humaine. Et ses institutions culturelles, que ce soit dans la musique, les musées, ou le patrimoine, n'ont rien à envier aux autres grandes capitales européennes. Au-delà du soleil, cela explique beaucoup le succès touristique de l'Espagne.

Propos recueillis par Philippe Chevassus et Grégory Noirot

Jérôme Bonnafont en 10 dates

- né le 8 janvier 1961
- 1984 à 1986 : Ecole nationale d'administration (ENA)
- 1986 à 1989 : secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France en Inde
- 1991 à 1993 : conseiller à l'ambassade de France au Koweït
- 1993 à 1995 : conseiller à la mission permanente de la France auprès de l'ONU
- 1997 à 2004 : conseiller à la cellule diplomatique de l'Elysée
- 2004 à 2007 : porte-parole de l'Elysée
- 2007 à 2011 : ambassadeur en Inde
- 2011 à 2012 : directeur de cabinet du Ministre des Affaires étrangères
- novembre 2012 : arrivée à Madrid

Amancio Ortega désormais 5è au rang des milliardaires

Le groupe Inditex accuse quelques difficultés depuis le début de l'année. Après avoir annoncé ne pas ouvrir de nouvelles boutiques en Espagne pour 2013, le fondateur, Amancio Ortega perd une place dans le rang des plus grandes fortunes.
Ingvar Kamprad, fondateur du groupe Ikea, l'a dépassé d'une place. Amancio Ortega figure désormais en cinquième place parmi les plus grandes fortunes, selon Bloomberg. Le mois dernier, l'investisseur Warrent Buffet lui avait déjà soufflé sa troisième place.

Julie Clément

Caramelo pourrait être en redressement

Faisant face à la difficile période qu'elle traverse, l'entreprise de mode, Caramelo pourrait se mettre en cessation de paiement.

La décision intervient après que l'entreprise a accusé de nombreuses pertes ces dernières années. La compagnie annonce que « la constatation de la chute des ventes du premier trimestre de 2013, qui atteignent un déficit supérieur à celui de 2012, oblige à s'adapter ».
Durant les dernières saisons, Caramelo avait développé des stratégies de ventes à l'international. La firme a d'ailleurs reconnu qu'il s'agissait là d'un effort pour se tourner vers la rentabilité.

Julie Clément

Mediaset a gagné 50 millions d'euros en 2012

Médiaset Espagne a récolté un bénéfice net de 50,14 millions d'euros pour 2012. Un joli chiffre, mais qui représente cependant une baisse de 54% par rapport à l'année dernière.

En 2011, les gains de Médiaset s'élevaient à 110 millions d'euros. L'entreprise connait donc une chute de la moitié de ses bénéfices. L'information a été révélée par la CNMV.

Le Courrier d´Espagne
Une distribution unique

Ventes dans plus de 220 Kiosques

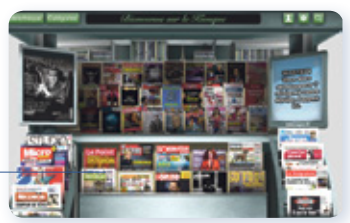

Principaux Aéroports et compagnies aériennes

Institutions françaises d´Espagne et espagoles en France

Social media & Internet Facebook, LinkedIn, Google News

Evènements de prestige AfterWork, salons, soirées

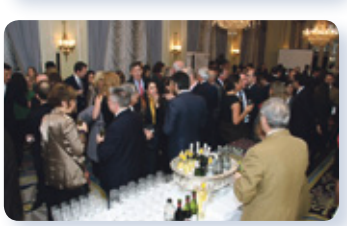

S'annoncer dans **Le Courrier d'Espagne**
et son quotidien online **Lecourrier.es** :
com.lecourrier@gmail.com

Dia teste en France Dia Fresh, ses magasins de proximité

Dia, la chaine de distribution espagnole, a prévu d'ouvrir son premier établissement de commerce de proximité, Dia Fresh en France. Produits frais et articles de première nécessité sont au programme de ce nouveau concept de la marque.

En juin, Dia testera ses premières boutiques Dia Fresh sur le marché international, dans le sud de la France. Ce qui est encore en phase de test sur le territoire espagnol pourrait bien s'exporter d'ici le mois de juin.
Dia Fresh existe déjà depuis un an et demi en Espagne, et compte 18 boutiques sur tout le territoire. Globalement, ce sont des boutiques de 150 mètres carrés qui proposent des produits frais en libre-service. C'est la petite taille et la proximité de ces enseignes qui sont les points forts de la chaine. Facile à exporter, le concept pourrait bien prendre hors des frontières ibériques.

Julie Clément

Pas de nouvelles boutiques pour Inditex en Espagne cette année

En 2013, Inditex n'ouvrira pas de nouvelle boutique sur le sol espagnol. Le groupe a reconnu que ses ventes avaient connu une légère chute au cours de l'année 2012. La firme se maintient MALGRÉ TOUT sur le marché, notamment avec Zara.

Les ventes d'Inditex dans le pays ont chuté de 5% depuis 2012. L'augmentation de la TVA, une crise de la consommation, et les différentes délocalisations sont autant de causes à cette baisse. Pablo Isla, président délégué du groupe, s'est pourtant félicité de la présence de la firme sur le marché, cotée à 12%.
Inditext n'ouvrira donc pas de nouveau commerce sur le sol espagnol dans l'année en cours. Pablo Isla a d'ailleurs insisté sur le fait que la firme avait atteint une dimension commerciale assez suffisante en Espagne pour que le groupe n'en souffre pas. Inditex a en effet, contribué à la création de 500 emplois pour l'année passée.
Le marché asiatique a rapporté 20% des ventes du groupe, et les Etats unis avec 14%. Quant à l'Europe, sans l'Espagne, elle est la zone qui rapporte le plus avec 45% du total des ventes.
Et l'Espagne alors ?
Même si le pays est dans une situation difficile, il existe des signes qui montrent qu' »un certain optimisme est possible » selon Isla. La compagnie travaille alors pour être plus compétitive et productive. Inditex a investi l'année dernière près de 1,4 milliard d'euros pour la rénovation et modernisation de ces boutiques sur le seul sol ibérique. D'autres projets espagnols sont pourtant en cours. Inditex devrait construire, dans les années à venir, un novueau centre de distribution à Guadalajara.

J.C.

Privatisation des hôpitaux : Madrid fait des économies

La capitale espagnole prévoit de faire 20% d'économies sur son budget en externalisant l'activité de six de ses nouveaux hôpitaux. La somme représente plus de 173 millions d'euros, pour un effectif de 5200 employés dans ces centres.

La Communauté madrilène a prévu de privatiser six des vingt hôpitaux publics situés dans toute la région : à Vallecas, San Sebastian de los Reyes, Parla, Arganda, Coslada et Aranjuez. Le processus devrait prendre fin à l'automne avec l'adjudication de ces six parcelles au cours de l'été 2013.
Ce projet, défendu par Ignacio Gonzalez, président de la Communauté de Madrid n'est pas au goût de tout le monde. Depuis février 2013, les professionnels de santé ont montré leur mécontentement. Grèves, manifestations dans la capitale, et mobilisation des secteurs de santé ont provoqué une véritable « marée blanche », selon la presse. L'inquiétude est dirigée vers la qualité d'un service public tel que la santé devenu privé.
La crise économique touche réellement toutes les couches de l'économie, et depuis 2008 elle provoque de nombreuses réformes. Si la gestion des services « non sanitaires » comme les cafétérias ou encore l'hygiène avaient déjà été confiée à des sociétés privées, depuis quelques temps, ces externalisations touchent désormais l'ensemble du secteur.

Julie Clément

50 villes espagnoles couvertes par la fibre optique d'Orange en 2017

Vodafone et Orange ont annoncé un accord pour couvrir 50 villes espagnoles avec la fibre optique. Cela va concerner plus de six millions de foyers et de bureaux d'ici 2017.

L'accord contracté entre les deux opérateurs oblige les autres entreprises du secteur à s'adapter. Telefonica devra notamment partager ses lignes verticales, indispensables pour atteindre les foyers visés. Dans ces conditions, la limite de 30 mégas devrait être supprimée pour gagner de la rapidité dans les réseaux.
Fin 2012, Telefonica avait déjà trois millions de foyers équipés avec la fibre optique.

J.C.

Iberostar investit 100 millions dans un nouveau complexe hôtelier au Mexique

100 millions vont être dédiés à un complexe hôtelier sur la côte Pacifique du Mexique. Iberostar montre ainsi sa force pour engager de nouveaux projets internationaux.

Litibu devrait accueillir un hôtel cinq étoiles composé de 450 chambres dans les prochains mois. Un premier hôtel sur place pour la chaine qui projette une ouverture en décembre 2013. Ce nouveau complexe s'installe avec l'essor du tourisme dans cette région pacifique du Mexique.
Des projets approuvés par le gouvernement puisque le nouveau président mexicain, Enrique Peña Nieto, et la ministre du Tourisme ont accompagné Iberostar dans son entreprise. L'installation du complexe coïncide avec la politique touristique mexicaine, mise en place depuis le début de l'année. Objectif : positionner le Mexique comme une destination touristique de premier plan au niveau mondial.

Julie Clément

Le tourisme de la santé, un marché de 12 millions d'euros en Espagne

Chaque année le tourisme de santé, ou « tourisme bien-être », rapporte 75 millions d'euros dans le monde. L'Espagne n'est pas en reste. Les touristes, attirés par la qualité du secteur sanitaire et par le mode de vie espagnol, ont été plus de 20 000 à venir en 2012. Cette nouvelle forme de tourisme a rapporté 12,1 millions d'euros.

Le tourisme santé connait une évolution importante depuis quelques années. Selon Turespaña, l'Espagne a accueilli 21 868 touristes en 2012 qui ont dépensé 12,1 millions d'euros. Ces chiffres ne cessent d'augmenter et le gouvernement espagnol se montre très intéressé par cette nouvelle opportunité de marché. Selon la secrétaire d'Etat au Tourisme, Isabel Borrego, chaque année de plus en plus de touristes espagnols et internationaux visitent les stations thermales espagnoles ou organisent des voyages liés à la santé. Il semble donc nécessaire de tirer parti de ce nouveau marché stratégique.

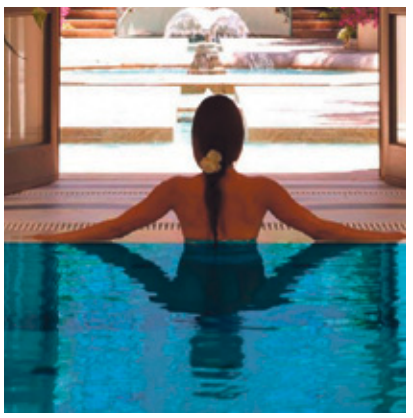

Pourquoi ce marché a su rencontrer son public ?

D'une part, le tourisme santé se pratique autant en haute saison qu'en basse saison. D'autre part, le vieillissement de la population européenne est un facteur déterminant, les personnes âgées étant très demandeuse de ce type d'offres.

Aujourd'hui en Europe, 9 millions de personnes sont concernées par le tourisme de santé, une hausse de 90% est prévue à l'horizon 2020. Il est donc primordial que le marché espagnol comprenne et puisse répondre aux attentes des futurs vacanciers.

Alexandra Voisin

Jeff de Bruges
NATURELLEMENT CHOCOLAT

El mejor Chocolate Belga para hacer las delicias de los paladares más exquisitos y para convertirse en el regalo mas original y deseado.

C.C. La Vaguada
91 731 33 45

C.C. Parque Sur
91 686 03 24

C.C. Plenilunio
91 747 76 47

C.C. Gran Vía de Hortaleza
91 381 86 70

C.C. Carrefour Alcobendas
91 490 55 70

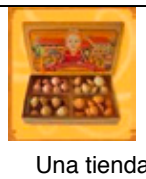

Una tienda diferente, que te traslada a un mundo imaginario lleno de sabores auténticos, donde los protagonistas son sus galletas, confitería y chocolates artesanales.

Madrid
C/ Postas, 18.
28012 Madrid

Sevilla
C/ Sierpes, 2-4
41004 Sevilla

Barcelona
C/ Ferran, 14
08002 Barcelona

Zaragoza
C/ Alfonso I, 43
50003 Zaragoza

Salamanca
C/ Rua Mayor, 35
37002 Salamanca

Toledo
C/ Comercio, 23
45001 Toledo

Palma de Mallorca
C/ Jaume II, 34
07001 Palma de Mallorca

Une bonne raison de penser que la 4G pourrait enfin arriver en 2013 en Espagne!

Alors que certains pays comme l'Ukraine ou même la République Dominicaine le proposent depuis plus d'un an, l'Espagne va-t-elle se réveiller pour la 4G? Fruit d'un véritable boycott de la part du gouvernement et de Telefonica alors qu'ils en ont les moyens, Orange Espagne tape désormais du poing sur la table.

Le marché espagnol des télécommunications pourrait bientôt être en effervescence et rattraper son retard, en termes d'internet mobile. Les PME espagnoles et les entrepreneurs connaissent un véritable psychodrame depuis quelques mois. Indépendamment de leur volonté, ils sont désormais moins compétitifs que les entrepreneurs de Kiev ou …de la République Dominicaine.

Dans le monde digital, le succès d'une start-up se mesure aussi par sa capacité à se connecter à l'internet. Hors, aujourd'hui, un « start-upper » de Kiev a bien plus de chance de succès qu'à Madrid ou Barcelone. Le deuxième drame que vivent les entrepreneurs est l'incompétence et l'aveuglement des autorités locales de comprendre cet enjeu, ce qui est d'autant plus grave dans un pays dont le quart des actifs est au chômage.

Dans le monde digital, certains entrepreneurs IT des Pays de l'Est évoquent même l'Espagne comme « l'Afrique de l'Europe » dans ce domaine.

Orange Espagne serait sur le point de passer le cap en proposant la 4G et Yoigo pourrait suivre le même mouvement dans les semaines à venir.

Troisième opérateur téléphonique en Espagne, Orange a décidé de devancer le gouvernement espagnol, qui proposait de déployer la 4G à compter du premier trimestre de 2014. Le gouvernement espagnol étant, pour l'heure, en termes de télécommunications, centré sur la TNT.

Ainsi, Orange a pris la décision de lancer le développement d'un nouveau réseau 4G, avec les fréquences qu'elle a en sa possession, sans attendre les démarches du gouvernement. L'opérateur a d'ores et déjà choisi ses fournisseurs pour mettre en place ce réseau, et envisage de le rendre disponible à compter du troisième trimestre de l'année 2013.

Jusqu'à lors, Orange, Vodafone et Movistar, les trois plus gros acteurs du marché des télécommunications, avaient décidé d'attendre que le gouvernement mette en place ce nouveau réseau via les antennes déjà existantes.

Pour l'heure, l'Espagne est l'un des derniers pays d'Europe à ne pas avoir mis en place le réseau 4G.

Philippe Chevassus

Jose Miguel Garcia : « La COCEF doit construire des ponts entre nos deux pays »

Avocat d'affaires français, né de parents andalous, José Michel Garcia a été nommé président de la Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en France (COCEF) en avril dernier. Dans un contexte économique difficile des deux côtés des Pyrénées, il croit plus que jamais à la nécessité de s'exporter. Rencontre.

Comment devient-on président de la COCEF ?
Mes parents sont Espagnols. Ils sont venus d'Andalousie en France, où je suis né aux débuts des années 60. J'ai toujours gardé un contact particulier avec mes origines, tant culturellement que professionnellement. Je me sens assez Espagnol, peut-être même parfois plus que certains Espagnols en Espagne ! Au niveau professionnel, je suis avocat dans le domaine des affaires, des entreprises, du monde du travail. A ce titre je travaille beaucoup avec des entreprises espagnoles ayant une activité en France ou souhaitant s'y installer. Et je suis adhérent de la COCEF depuis de longues années, membre du conseil d'administration depuis 2002, donc assez impliqué.

Quel est le rôle de la COCEF ?
La COCEF doit faciliter l'installation des entreprises espagnoles en France et vice-versa. Notre but est de construire des ponts entre les deux pays. Nous avons un pôle d'assistance, qui permet d'accompagner les entreprises dans le recrutement, la recherche de fournisseurs, de distributeurs et dans toute l'installation. Nous avons également développé un pôle de formation, en créant un certificat d'espagnol commercial (ELYTE), en donnant des cours d'espagnol des affaires et des cours de français pour les Espagnols. Ce dernier pôle est en pleine évolution, avec des projets de petits déjeunes thématiques, de formations diverses. Et enfin le pôle le plus traditionnel : le réseau.

Quelles sont les initiatives prises pour la mise en réseau ?
Nous organisons des rencontres entre adhérents, des afterworks. Nous mettons sur pied chaque année la « Noche de España » pour présenter les produits gastronomiques espagnols en France, et le « Prix de l'entreprise de l'année » pour une entreprises espagnole qui s'est distinguée sur le marché français. Cette année, nous allons étendre ce prix aux PME espagnoles.

Les entreprises espagnoles peuvent-elles trouver leur place en France ?
Oui, mais uniquement si elles ont un projet clair et qu'elles peuvent se donner du temps. La situation économique en France n'est pas très bonne mais c'est un pays où il y a de l'argent, de l'épargne, un fort pouvoir d'achat et une main-d'œuvre qualifiée. Il existe de bonnes structures de crédit, et notamment des structures publiques comme OSEO ou la BPI qui fonctionnent très bien. Et il y a ici une véritable culture d'entreprise, et notamment de cession et rachat d'entreprises. La culture d'entreprise est très différente, c'est pourquoi une entreprise espagnole devrait prendre le temps de bien la connaître avant de se développer.

Les entreprises françaises s'intéressent-elles encore à l'Espagne ?
Les entreprises françaises ont toujours du mal à s'exporter, et elles ont souvent beaucoup de questions sur la situation économique réelle de l'Espagne. Mais elles observent, comme nous, qu'il y a une restructuration du marché espagnol et que si plusieurs fonds d'investissement s'y intéressent, ce n'est certainement pas par charité mais bien parce qu'il existe des perspectives de redressement dans quatre, cinq ans peut-être. Notre rôle est donc d'accompagner ces entreprises et de les encourager à investir sur le marché espagnol. Dans un sens comme dans l'autre, je pense que le marché national est toujours trop étroit. Il est indispensable de partir chercher des marchés à l'extérieur.

Aurelie Chamerois

L'AfterWork WOMMs

L'AfterWork WOMMs hispano-français s'est déroulé dans l'hôtel 5* Melia fenix, "Leading hôtel of the World"- Malgré la pluie, plus de 200 membres executives se sont retrouvés de 19h30 à 23h pour du networking hispano-français.

Photos par Julia Robles 629 077 582

Des simulateurs de prix pour les taxis à Barajas

Les usagers des T1 et T4 de l'aéroport de Madrid-Barajas pourront bientôt consulter les prix des taxis de 7 à 23 heures sur place. C'est la société coopérative des taxis de Madrid qui a annoncé la nouvelle dans un communiqué.

Le simulateur de prix interactif, spécialement créé pour les terminaux 1 et 4 de l'aéroport Barajas, permet au client de savoir les prix des trajets qu'il projette. Ce service, en place de 7 à 23h, propose également d'imprimer des tickets récapitulant toutes les informations dont l'usager a besoin, et dans la langue de son choix.

Julie Clément

Telefónica enregistre plus de bénéfice au Brésil qu'en Espagne

Telefónica a vu ses bénéfices augmenter de 20,6% au cours du premier trimestre de l'année, soit 902 millions d'euros.

La compagnie espagnole connait un revirement historique, ses recettes sont maintenant plus importante au Brésil qu'en Espagne. Cependant, l'augmentation du chiffre d'affaire de Telefónica Latinoamérica demeure insuffisante pour contrebalancer la réduction de bénéfice enregistrée par Telefónica Europa, l'Espagne a enregistré une baisse de 16,4% depuis 2012.

Le Brésil est maintenant le principal marché de Telefónica, ses recettes ont augmenté de 3% et atteignent donc les 3,263 millions d'euros. La compagnie renforce donc sa place de leader du marché, la qualité de son service commercial y est également pour beaucoup, pour preuve l'augmentation de 17% des signatures contrat-client et 88% de la vente de smartphones.

4 milliards d'euros pour les jeux en ligne espagnols en 2012

Les joueurs et parieurs en ligne ont misé plus de 4 milliards d'euros l'année passée, selon le ministère des Finances et Administrations Publiques. Le dernier trimestre a été particulièrement fructueux dans le secteur grâce aux nouvelles mesures mises en place en juin.

Durant le dernier trimestre 2012, 1,3 milliards ont été pariés sur des sites de jeux en ligne. Ce chiffre représente 24% de plus que pour les trois mois précédents, et donc une belle réussite en ces temps de crise. Au total pour l'année, on estime les données entre quatre et cinq milliards d'euros.

Concernant le nombre de joueurs, le chiffre est, lui aussi, en constante augmentation. Miguel Ferrer, le secrétaire d'Etat des Finances, estime qu'en mars 2013, ce sont 1.162.000 joueurs qui ont été répertoriés, contre 1.010.000 inscrits fin 2012. La Communauté européenne, elle, estime que le nombre de joueurs en ligne pourrait atteindre les 13 milliards d'ici 2015. En effet, de plus en plus de personnes se lancent dans le secteur des loisirs et des jeux en ligne depuis que ce secteur a été approuvé par la plupart des Etats européens.

Devant de telles prévisions, Miguel Ferrer souligne que le secteur des jeux en ligne est «une activité économique importante» avec beaucoup d' «effets positifs» pour l'Espagne. Les retombées de ces activités ne sont pas négligeables en ces temps de marasme économique. Cependant, le délégué d'Etat rappelle que même si le secteur agit dans la légalité, il ne comporte pas moins de risques. Les mineurs et les personnes atteintes de ludomanie, c'est-à-dire d'une addiction aux jeux, peuvent se retrouver dans des situations dangereuses.

Julie Clément

Dossier Juridique, les acteurs, les dernières nouvelles importantes

LA LOI
ARCHIVES COMMERCIALES

PARTAGEZ NOTRE EXPERTISE DES ANNONCES LÉGALES & DES FORMALITÉS D'ENTREPRISES

Le **Journal LA LOI** publie quotidiennement du lundi au vendredi les annonces légales et judiciaires dans les départements du : **75, 92, 93 et 94.**
Une seule adresse pour vos annonces : loiannonce@laloi.com, elles seront relues et validées avant parution.

Nos équipes de formalistes et de mandataires seront à votre disposition pour accomplir l'ensemble des démarches auprès des différents organismes sur Paris, Région Parisienne et dans toute la France.

Retrouvez-nous sur www.laloi.com

laloi@laloi.com 01 42 34 52 34

Acquérir un bien immobilier en Espagne : un marché d'opportunités semé d'embûches.

Vous rêvez d'une résidence secondaire avec piscine à deux pas de la mer sur la Costa del Sol ? Vous préférez un appartement dans le centre de Barcelone ou de Madrid pour en faire un investissement immobilier ?

Les prix des biens immobiliers en Espagne ont beaucoup baissé et c'est le moment de se lancer, d'autant plus qu'acheter un bien immobilier en Espagne est plus rapide qu'en France, notamment car le délai de préemption municipale n'existe pas et qu'il n'y a donc pas de délai d'attente légal de 2 mois entre la signature du compromis et de l'acte définitif de vente.

Cependant, il ne s'agit pas d'y aller à l'aveuglette car de nombreux obstacles peuvent se mettre en travers de votre route et si vous n'êtes pas bien accompagné pour les affronter, votre projet d'investissement peut vite se transformer en cauchemar.

Bien que l'Espagne soit un pays voisin et que son système juridique soit proche du système juridique français, acheter un bien immobilier nécessite la connaissance d'un vocabulaire technique et juridique afin de s'engager en connaissance de cause, ainsi qu'une connaissance approfondie des mentalités et des coutumes en matière immobilière.

D'abord, pour les non-résidents espagnols, il est nécessaire d'obtenir, préalablement à l'achat par-devant notaire, un Numéro d'Identification des Etrangers (N.I.E.), délivré par la Police pour les personnes physiques, et par le Fisc espagnol pour les personnes morales. Pour ce faire, il faudra vous présenter en personne devant les autorités compétentes, à moins d'octroyer un pouvoir pour qu'un mandataire fasse les démarches en votre nom. De plus, il est indispensable de savoir que les notaires espagnols n'ont en aucun cas le même rôle que les notaires français qui procèdent à toutes les vérifications juridiques et urbanistiques sur le bien immobilier avant la vente. Ces vérifications en Espagne doivent être réalisées en amont par l'acheteur, ou le cas échéant, par ses conseils, qui devront s'assurer que les règles juridiques, administratives et urbanistiques nationales, régionales et locales ont bien été respectées.

Ces vérifications sont fondamentales car il faut savoir qu'en Espagne beaucoup de constructions (surtout, mais pas seulement, dans des zones touristiques) ont été réalisées « à la va-vite » et parfois sans respecter les règles administratives ou urbanistiques impératives. Cela a d'ailleurs entrainé, il y a quelques années, bon nombre de destruction d'immeubles se trouvant sur la côte.

Le compromis de vente (« contrato de arras ») n'est que très rarement signé par-devant notaire en Espagne. Pourtant, bien que ce compromis soit un acte sous seing privé, il a valeur de loi entre les parties et il sera très difficile (sauf accord du vendeur) de revenir sur ses clauses au moment de la réitération de la vente par-devant notaire. C'est notamment au moment de la signature du compromis qu'il faut être vigilant dans la négociation et rédaction des éventuelles conditions suspensives (obtention d'un prêt, purge des servitudes ou charges grevant le bien, etc.).

Par ailleurs, si le financement du bien espagnol est octroyé par une banque française, il est très probable que la banque vous réclamera une traduction dudit compromis. Une solution plus économique et rapide est de signer un compromis en double colonne (français/espagnol) pour éviter les frais et délais de traduction.

En ce qui concerne le versement d'une réservation ou d'arrhes, la pratique des chèques en Espagne est inexistante et très souvent l'agence immobilière vous demandera de payer en espèces. Nous conseillons toujours à nos clients de ne payer que par chèque de banque ou de réaliser un séquestre des arrhes sur un compte du notaire, pratique cependant peu habituelle en Espagne mais pas impossible. C'est un processus un peu plus compliqué et plus long, mais il est parfois indispensable de procéder de la sorte afin de sauvegarder au mieux les intérêts des acquéreurs.

S'il est vrai que faire appel à un avocat dans le cadre de votre projet est un coût supplémentaire à ajouter aux frais d'investissement (impôts, notaires, registre, etc.), c'est aussi une sécurité indispensable pour éviter les écueils synonymes de perte de temps et d'argent.

Audrey Clemenceau

BARCELONA - MONTPELLIER - PARIS

M&B
Avocats

Le cabinet multiculturel
qui vous accompagne
dans la péninsule Ibérique
et en Amérique latine.

www.mbavocats.eu

Aston Avocats

Quelle est la particularité de votre cabinet ? Vos spécificités?
Aston société d'avocats est d'abord tourné vers l'innovation. La dizaine d'avocats du cabinet (dont 4 associés) accompagne les sociétés innovantes sur l'ensemble des problématiques juridiques qui leurs sont posées : contrats, contentieux d'affaires, propriété intellectuelle, droit social, levée de fonds... Cette transversalité nous permet de répondre à vos besoins, en apportant la plus-value de l'appréhension des problèmes en un seul point de vue.
Enfin et surtout, nous sommes entrepreneurs comme nos clients, ce qui crée une relation de partenariat spécifique et une meilleure compréhension de chacun par l'autre. Aujourd'hui, les clients veulent des conseils proches d'eux et qui parlent le même langage business.

Quel type de société internet ou d'e-commerce sont le plus souvent vos clients ?
Aston société d'avocats se dédie aux technologies de l'information et de la communication (TIC). C'est un choix qui nous amène à accompagner surtout des sociétés de l'internet, du e-commerce et des télécoms. Ainsi nos clients sont des sites marchands, un réseau social géolocalisé, des spécialistes du e-commerce délégué gérant des sites marchands pour des grandes marques, par exemple dans les cosmétiques, des éditeurs de sites d'informations, de solutions de dématérialisation, des éditeurs de logiciels, des sites marchands, des plateformes communautaires, des web agencies...
Mais nous accompagnons aussi de nombreux acteurs de l'industrie des techniques du traitement et de la transmission des informations, de la robotique ou l'intelligence artificielle.

La législation entre les deux pays diffère-t-elle tant dans ce secteur entre les deux pays?
Le secteur e-commerce est encore en expansion en Espagne, il est loin d'être un marché mûr, en comparaison avec le niveau des ventes d'autres pays de l'Union Européenne comme le Royaume-Uni.
La majeure partie des achats électroniques en Espagne correspond à des services concernant les transports, les réservations hôtelières et les entrées pour des spectacles dont le risque est minime. En France on retrouve ces mêmes services, mais aussi le secteur de la mode et les produits technologiques.
Les deux législations n'échappent pas à l'influence de la législation européenne qui harmonise et complète la législation dans la matière par l'application du Règlement Rome I (CE 593/2008, du 17 juin 2008) sur la loi applicable aux obligations contractuelles et le Règlement Rome II (CE 864/2007, du 11 juillet 2007) sur la loi applicable aux obligations extracontractuelles.
Un aspect fondamental considéré par la France et l'Espagne est la distinction entre les transactions économiques entre sociétés (business to business) et les transactions avec un consommateur destinataire final (business to consumer).
La France et l'Espagne prennent également en compte la législation sur les ventes à distance, la publicité, les conditions générales du contrat, la signature électronique, la protection des données, la propriété intellectuelle et industrielle ainsi que les lois spéciales en ce qui concerne les services de la société de l'information et de la communication.
Par ailleurs l'activité réalisée avec internet peut être soumise à une régulation sectorielle spécifique (banques, assurances, agences de voyages…)

Notez-vous un regain de ce phénomène avec la crise?
La crise accentue et démultiplie l'utilisation de nouvelles technologies dans le BtoB et le BtoC Tous les secteurs dont le luxe y sont confrontés.

Enfin, avez-vous des partenariats avec des cabinets espagnols et de quel ordre?
Aston société d'avocats est en contact avec plusieurs cabinets en Espagne, notamment à Madrid et à Barcelone. Les cabinets sélectionnés partagent nos valeurs, nos types de clients et nos modalités d'actions. Nous gérons sous le sceau de la confidentialité des liens de type « Best friends ». Mais, évidemment, nous restons très ouverts à de nouveaux contacts afin d'ajouter de nouvelles compétences au bénéfice de nos clients.
En 2012, les associés d'Aston société d'avocats ont souhaité créer à Paris un cabinet répondant à une demande exprimée par leurs clients : celle de partager le même projet entrepreneurial grâce à une identité de culture, de valeurs et de réflexes business. Aujourd'hui, Aston, c'est une équipe d'une dizaine d'avocats, résolument ouverts vers l'international, emmenée par Olivier Sanviti, avocat au barreau de Paris et de Madrid.

ASTON AVOCATS:
35, bd Malesherbes
75008 Paris
France
T : 01 44 94 00 00
F : 01 44 94 00 01
contact@aston-avocats.com

Le statut fiscal des impatriés : un statut très privilégié pour les nouveaux résidents

Des dispositions fiscales à connaître pour optimiser la charge fiscale
Si vous envisagez une installation en Espagne ou une réinstallation après dix ans de résidence fiscale dans un autre pays, ou si, bien que résident espagnol, vous travaillez pour une entreprise étrangère pour laquelle vous voyagez beaucoup, vous devriez connaître certaines dispositions fiscales espagnoles qui vous permettront d'optimiser votre fiscalité. Elles sont résumées succinctement, et je l'espère de manière digeste, ci-dessous.

Le statut fiscal des impatriés : un statut très privilégié pour les nouveaux résidents.
En vigueur depuis 2004, et bien que limitée aux revenus annuels inférieurs à 600.000 €, le statut d'impatrié permet la mise en place d'un régime extrêmement avantageux pour l'imposition des revenus (dont l'ensemble est taxé à 24%) des personnes physiques venant travailler en Espagne et devenant ainsi résident fiscal espagnol, dans la mesure où elles ne l'ont pas été au cours des dix années précédentes.
De plus, le statut est particulièrement intéressant dans la mesure il n'oblige le nouveau résident fiscal en Espagne qu'à la déclaration de ses revenus espagnols (pas d'obligation de déclarer les revenus générés dans d'autres pays). Le Ministère de l'Economie et de l'Intérieur a confirmé, dans une publication du 17 janvier 2013, que les contribuables optant pour le statut des impatriés ne sont pas considérés comme résidents quant à l'application d'une convention de double-imposition, étant exclusivement imposés sur leurs revenus perçus en Espagne.
L'impatrié doit travailler pour une entreprise espagnole. Cependant, jusqu'à 85% de leurs revenus peuvent être générés par une activité exercée à l'étranger.
Il est à noter que bénéfice de ce régime fiscal n'est pas automatique. L'exercice de cette option doit se faire par la présentation d'un formulaire à l'Administration fiscale espagnole dans un délai maximal de 6 mois à partir de la date de début d'activité qui figure sur la fiche d'inscription à la Sécurité sociale espagnole.
Un impatrié bénéficie de ce régime fiscal très favorable pour une durée limitée : le reste de l'année durant laquelle la personne a souscrit à ce régime spécial ajouté aux cinq années ultérieures.

L'exonération d'une partie des revenus espagnols qui correspondent à une activité exercée hors Espagne.
Depuis 2004, le même texte mettant en place le statut des impatriés permet aux résidents fiscaux espagnols de déduire des revenus perçus en Espagne du fait d'activité(s) effectuée(s) à l'étranger, dans la limite 60.101,21 € annuels.
Pour pouvoir bénéficier de cette exemption, l'activité doit être effectivement réalisée hors du territoire espagnol, c'est-à-dire pour une entreprise ou entité qui n'est pas résidente en Espagne ou pour un établissement stable situé hors d'Espagne. De plus, le pays dans lequel cette activité est réalisée doit prévoir un impôt de nature identique ou analogue à celle de l'impôt espagnol sur le revenu pour les personnes physiques (il ne doit pas être considéré par la législation en vigueur comme un paradis fiscal).
Cette disposition est intéressante en particulier pour les français résidents fiscaux espagnols, employés par des entreprises non espagnoles, et qui travaillent une partie considérable de leur temps en France. En effet, l'imposition au titre de l'impôt sur le revenu est plus favorable en France, qu'en Espagne, notamment grâce au régime du quotient familial (parts du conjoint et des enfants), et l'exonération en Espagne représente une économie d'impôt sur la somme exonérée (jusqu'à 60.101,21 € annuels).

Virginie Molinier
M&B Abogados

La prochaine Loi des entrepreneurs permettra la création d'entreprises en 24 heures et pour moins de 40 euros

D'après l'annonce réalisée par le Directeur général de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, M. Manuel Valle, le Gouvernement va adopter la Loi des entrepreneurs en avril ou mai. Il a ainsi assuré que l'exécutif a l'intention de mettre en marche des réformes et qu'il veut soutenir l'entreprise et les entrepreneurs.

Au cours de son intervention, lors de la présentation du projet «España emprende » [« L'Espagne entreprend »], initiative dans laquelle participe « Círculo de empresarios » [association d'entrepreneurs], M. Valle a rappelé que le Gouvernement aurait souhaité adopter cette loi l'année dernière mais, du fait de « l'héritage reçu », ce projet n´avait pas pu alors voir le jour et on a décidé d'attendre des «jours meilleurs» pour pouvoir élaborer une norme « complète et utile ».

Néanmoins, il a également confirmé que quelques aspects de la nouvelle loi sont encore à résoudre et que la Direction générale de l'industrie est toujours l'organe chargé de la réception des propositions que l'on veuille envoyer au Gouvernement pour compléter cette norme. La Loi des entrepreneurs va inclure, entre autres, un nouveau système de paiement de la TVA pour les travailleurs indépendants et pour les petites et moyennes entreprises, qui devront uniquement payer l'impôt après avoir réellement encaissé leurs factures, ainsi que la possibilité de réaliser les démarches nécessaires pour la création d'une entreprise en ligne, en 24 heures et pour seulement 40 euros.

De plus, la loi va prévoir la possibilité d'employer des procédures de résolution extrajudiciaire des faillites « afin que les entrepreneurs ayant échoué dans leur affaire puissent sortir au plus vite de cette situation et recommencer à nouveau ». En ce qui concerne les mesures fiscales, le Directeur général de l´industrie et des PME a affirmé qu´il n´est pas encore en mesure d´annoncer des avantages fiscaux « car la seule chose que nous avons c´est le document rédigé l´année dernière, qui est aujourd'hui obsolète. De toute manière, ils iront dans le même sens ». Concernant le délai pour constituer une nouvelle entreprise, M. Valle a souligné que ce point sera également résolu par la nouvelle loi, même si, comme il l´a rappelé, certaines démarches vont toujours exister «parce que les gens souhaitent que certaines obligations restent pour des raisons de sécurité».

15 mesures pour encourager la création d´entreprises

Parmi les principales idées du projet, il faut souligner la possibilité de réaliser en ligne les démarches nécessaires pour la constitution d'entreprises, dans un délai de 24 heures et pour moins de 24 euros, le remboursement mensuel de la TVA aux nouvelles entreprises ou aux «startups» pendant les trois premières années, ou la création d'un nouveau système de calcul des cotisations à la Sécurité sociale pour ces sociétés lié au chiffre d'affaires, jusqu´à 100.000 euros par an, et proportionnellement à celui-ci pendant les trois premières années. Concernant les mesures fiscales, le projet « España emprende » prévoit des avantages fiscaux dans l'Impôt sur le revenu des personnes physiques pour l'investissement et/ou le financement de « startups ». Dans le cas de l'investissement, on conseille une déduction de 15% avec une limite de base de 100.000 euros, alors que, dans le cas du financement, on propose une taxation de 10% sur les revenus obtenus.

En plus, des mesures éducatives sont inclues pour encourager l'esprit d'entreprise dans le système éducatif, ainsi que des mesures pour l'innovation, comme par exemple « Visado de Emprendores » [« Visa des Entrepreneurs »]pour les entrepreneurs étrangers, ou encore des mesures de financement, comme la création d´un fond de démarrage pour la création d´entreprises, formé par des capitaux publics et privés.

Miguel MORILLON
Avocat au Barreau de Madrid
Morillon.es

MORILLON AVOCATS: Réactivité, Créativité, Convivialité et Proximité

Fondé en 1998, Morillon Avocats est un cabinet d'avocats franco espagnol reconnu, présent à Madrid, Barcelone, Malaga et Paris.

Le cabinet, dont l'activité est principalement orientée vers les Petites et Moyennes Entreprises, de toutes formes et particuliers exerçant tous types d'activités dans des secteurs divers, compte actuellement plus d'une vingtaine de professionnels.

Proche de ses clients, sensible à leurs préoccupations économiques, Morillon Avocats a développé une offre globale de services juridiques qui repose sur dix pôles de compétences (Droit civil, droit social, droit fiscal, droit sociétaire; propriete intelectuelle, droit penal, franchises et distribution, Contentieux, Audit , droit des successions) qui ont conduit le Cabinet à élargir son expertise avec la création de départements complémentaires en droit bancaire et droit de famille en 2012. Ce premier après avoir obtenu plusieurs succès auprès des tribunaux, qui ont rendu des décisions annulant la « clause plancher», considérée abusive, et qui ont imposé aux différents établissements bancaires le remboursement des montants versés en trop lors des différents prêts hypothécaires

Morillon Avocats accompagne ses clients, en conseil comme en contentieux pour traiter l'ensemble de leurs demandes tant en Espagne comme en France.

Morillon Avocats renforcera sa position à Barcelone à partir du 1er Mai 2013 avec de nouveaux bureaux et coopte un nouvel associé, Samuel Lachaud qui sera responsable du Cabinet et du département d'acquisition, de cession et de restructuration. Doté d'une expérience de plusieurs années Samuel Lachaud interviendra dans le cadre de la prévention et de la gestion des entreprises en difficulté, ainsi qu'en droit commercial en matière de conseil

En Septembre 2013 le Cabinet ouvrira son Nouveau Bureau à Paris pour offrir un meilleurs service à ses clients espagnols implantés en France

Avec un cabinet bénéficiant de trois implantations sur le territoire espagnol (Madrid, Barcelone et Malaga) et d'une nouvelle implantation à Paris, nous nous attachons à apporter à nos clients les réponses les plus efficaces et les mieux adaptées à la réalité de leur activité.

La force du cabinet, à taille humaine, repose sur plusieurs atouts : ses équipes et sa compétence juridique, en premier lieu, mais aussi sa réactivité et sa disponibilité, partant d'une connaissance aboutie du droit franco espagnol

La diversité culturelle et professionnelle de nos collaborateurs est le reflet de notre histoire : celle d'un cabinet d'avocats franco espagnol indépendant qui a su accompagner ses clients et évoluer dans un contexte chaque jour plus international.

Notre objectif premier est de rendre à nos clients des prestations d'une qualité irréprochable, adaptées à leur situation, dans les meilleurs délais.

Nos clients doivent bénéficier durablement du résultat de nos efforts en terme de rigueur, d'organisation et d'homogénéité de nos prestations, tant en conseil qu'en contentieux.

Acteur à part entière du monde juridique, Morillon participe à de nombreuses organisations du monde économique dont il est membre, tout en publiant régulièrement des articles sur la vie juridique.

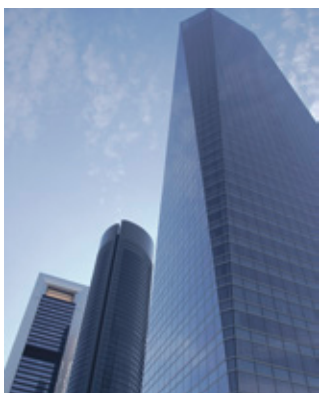

Nouveautés de l'impôt sur le revenu 2012

Pendant ces dernières années, le Gouvernement a introduit plusieurs modifications dans la réglementation fiscale dont l´objectif est d´augmenter les recettes, soit de façon indéfinie, soit temporairement (avec des mesures qui avancent le paiement des impôts mais impliquent des recettes futures inférieures).

Nous décrivons dans cet article toutes les nouveautés qu´il faudra tenir en compte lors de la réalisation de la déclaration de l´Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) de l´exercice 2012. Plusieurs nouveautés sont appliquées à la déclaration 2013.

A. Des nouveautés dans la procédure

Cette année, la période de réalisation de la déclaration a été légèrement modifiée par rapport à l´année dernière. D´un côté, la possibilité de demander et de confirmer la déclaration provisoire pré-remplie, si l´on est d´accord avec les renseignements figurant sur celle-ci, a été passée au 2 avril (pour l´exercice 2011 c'était à partir du 10 avril).
D´un autre côté, le nombre de contribuables pouvant obtenir cette déclaration provisoire augmente, étant donné que ce document sera dorénavant disponible pour toutes les personnes qui perçoivent un revenu d'émancipation [aide liée au logement] ou des subventions, à l'exception des subventions ayant la considération de bénéfices commerciaux. De même, les contribuables qui ont subi une diminution de leur patrimoine, du fait de la transmission ou du remboursement d´actions ou de participations dans des organismes de placement collectif, pourront aussi confirmer la déclaration provisoire (jusqu´à maintenant on pouvait uniquement le faire si l´on obtenait des revenus du patrimoine).
En plus, le début de la période de présentation de la déclaration en ligne a été passé au 24 avril. La période pour pouvoir présenter personnellement la déclaration commence le 6 mai. À partir du 13 mai, les contribuables pourront également s´adresser aux bureaux de l´Agence fiscale espagnole pour demander conseil sur le mode de réalisation de leur déclaration. Le 26 juin est le dernier jour pour la présentation des déclarations dont le résultat est un montant à payer par le contribuable par domiciliation bancaire, et le 1er juillet est le dernier jour de la campagne 2013.

B. Les nouveautés matérielles

1. Charge complémentaire

Le Décret royal 20/2011, du 30 décembre, relatif aux mesures urgentes en matière budgétaire, fiscale et financière pour la correction du déficit public, a introduit, entre autres, une charge complémentaire qui sera en vigueur pour les exercices 2012 et 2013.

2. Retenues

Pour les exercices 2012 et 2013, le taux de retenue supporté par les revenus imposables a également été augmenté, aussi bien à la part de la base générale qu´à la part du montant de l´épargne.
En particulier, le taux de retenue supporté par les salaires perçus par les administrateurs ou les membres des conseils d´administration et autres organes représentatifs est passé du 35% au 42%. De plus, la retenue à la source des revenus qui constituent l'assiette des épargnes est passée du 19% au 21%

3. Exonération

a. Exonération concernant les revenus du patrimoine

D´un côté, les revenus du patrimoine sont exonérés de l´impôt s'ils ont été obtenus par la dation en paiement de leur logement aux débiteurs inclus dans le cadre de l´application du Décret-loi royal 6/2012, du 9 mars, relatif aux mesures urgentes pour la protection des débiteurs hypothécaires sans ressources (1). En particulier, il faut remplir la condition du « seuil de l´exclusion »(2).
D´un autre côté, le Décret-loi royal 18/2012, du 11 mai, concernant l´assainissement et la vente des actifs immobiliers du secteur financier(3), a établi une exonération du 50% des bénéfices du patrimoine obtenus par la vente d'immeubles urbains qui auraient été achetés à titre onéreux entre le 12 mai 2012 et le 31 décembre 2012 (4). Néanmoins, cette réduction n'est pas applicable quand l´immeuble a été acheté ou transmis à des personnes ou à des établissements unis par des liens de dépendance (5).
Si l´immeuble est la résidence principale et l´exonération pour cause de réinvestissement dans le logement principal est applicable, on appliquera d'abord l´exonération du 50% citée. La part proportionnelle qui correspond à la somme réinvestie sera exonérée du 50% restant du montant du bénéfice.

b. Exonération des indemnités de licenciement ou d'arrêt des travailleurs

L´exonération des indemnités de licenciement ou d'arrêt des salariés prévue à l´article 7.e) de la Loi sur le revenu des personnes physiques est en accord avec la réforme de la législation du travail qui a éliminé la modalité du licenciement « express » (reconnaissance du manque de fondement du licenciement avant l´acte de conciliation) dans le sens suivant :
• Licenciements individuels
Depuis le 7 juillet 2012, pour pouvoir obtenir l'exonération des indemnités de licenciement jusqu´à la somme obligatoire prévue par la législation du travail, il faut qu´elles soient reconnues conventionnellement ou par une décision judiciaire.
Par rapport aux licenciements produits avant cette date, l´exonération des indemnités reconnues avant l´acte de conciliation est maintenue.
• Licenciements collectifs
À partir du 12 février 2012, en ce qui concerne les licenciements collectifs, la partie des indemnités perçues ne dépassant pas les plafonds prévus par la législation du travail en cas de licenciement injustifié, sera exonérée de l'impôt (6). De plus, l´obligation d'approbation préalable par l´autorité compétente a été supprimée (7).

5. Pertes patrimoniales à cause des jeux

Il est possible de compenser les pertes et les bénéfices obtenus par le jeu pendant la même période d'imposition, afin qu'uniquement le bénéfice total net soit imposable.
Les pertes subies du fait de la participation dans des jeux organisés par la Société espagnole de la loterie nationale et des paris, par les organismes régionaux, par ONCE [Organisation nationale des aveugles espagnols], par la Croix Rouge espagnole et par des établissements européens analogues, ne seront pas tenues en compte.

6. Déductions

a. Déduction du fait de travaux réalisés dans les logements

Cette déduction, prévue par la Disposition additionnelle vingt neuvième de la Loi de l´impôt sur le revenu des personnes physiques, a connu plusieurs modifications, ce qui rend son application difficile. Le régime de cette déduction est le suivant :
Les travaux d´amélioration réalisés dans la résidence principale et les montants payés entre le 14 avril 2010 et le 6 mai 2011, d´après ce qui est prévu par la neuvième disposition additionnelle du Décret royal 6/2010, du 9 avril.

Lire le reste sur lecourrier.es

Miguel MORILLON
Avocat au Barreau de Madrid

PARIS
22 rue de Chazelles 75017 PARIS
Tél : +33 1 44 29 77 20
LYON
24 rue de la Part-Dieu 69003 LYON
Tél : +33 4 78 52 59 47
NANTES
2 rue du Bois Braud
44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE
Tél : +33 2 53 35 65 30
MADRID
EJSI - C/Serrano, 24 - 28001 MADRID
Tél : +34 91 576 94 22

Antélis AVOCATS ASSOCIÉS

www.antelis.com

Déclarer ou ne pas déclarer le 720

Cette obligation fait actuellement surgir beaucoup de doutes et d´inquiétudes par rapport à sa portée mais également en ce qui concerne son application ou les conséquences de son inexécution, c´est à dire la non présentation du formulaire 720, ou bien le fait de ne pas le présenter dûment rempli. Il y a trois groupes de contribuables que le formulaire 720 concerne de manière très différente.

D'abord, il y a tous ceux qui ont toujours accompli leurs obligations fiscales en payant l´impôt sur le revenu et, le cas échéant, l'impôt sur le patrimoine qu´ils possèdent à l´étranger. Ces contribuables ne sont pas gênés par cette nouvelle obligation, mais considèrent que c'est un nouveau manque de considération du gouvernement envers eux, dans l'actuel contexte d´oppression fiscale.

D'un autre côté, il y a les personnes qui se trouvaient auparavant en situation irrégulière mais qui ont régularisé leur situation pendant l´exercice fiscal 2012, soit grâce à l´amnistie fiscale soit à travers la régularisation volontaire prévue par la Loi générale des impôts espagnole. Cette dernière modalité, dans beaucoup de cas, s´est avérée moins pesante que la-dite amnistie.

Ce groupe de contribuables doit tâcher de présenter un formulaire 720 qui reprenne exactement leur patrimoine ainsi que la valeur apparue et régularisée en 2012, car toute divergence dans les montants pourrait donner lieu à une inspection dans un bref délai de temps.

Finalement, il y a des personnes qui sont aujourd'hui dans l'embarras du fait de ne pas avoir versé l´impôt sur le revenu ou sur le patrimoine obtenu à l´étranger, et parce qu'il n´ont pas non plus régularisé leur situation en 2012. Ils se trouvent dorénavant, à cause du formulaire 720, piégés par le Ministère des finances. Ils sont, dans beaucoup de cas, très réticents à présenter ledit formulaire et préfèrent continuer dans une situation de clandestinité fiscale. Aux personnes comprises dans ce dernier groupe, je leur conseille très fortement de demander conseil à un expert fiscal, car la pression de l´OCDE sur les paradis fiscaux et le refus de certaines juridictions à fournir des renseignements fiscaux est constante et en plein essor. De plus, la vérité finit toujours par s'imposer dans ces cas.

D´un autre côté, il ne faut pas oublier que si l´inspection des impôts venait à repérer un patrimoine à l´étranger non déclaré à travers le formulaire 720, la sanction minimale de 10.000 euros ne serait pas le pire. Le plus grave ce serait la pénalisation de 150% sur le montant qui n´aurait pas été versé.

Et, en ce qui concerne les personnes physiques résidentes, la question devient plus difficile du fait que le patrimoine non déclaré est considéré comme un bénéfice injustifié du patrimoine et attribuable à l´exercice fiscal le plus ancien parmi ceux qui n´ont pas encore prescrit, ce qui implique que, en plus des intérêts de retard maximums, la valeur du patrimoine va être soumise au tarif général progressif de l´impôt sur le revenu (et non pas à celui de l´épargne), ce qui veut dire que la somme de l´impôt à verser, de la pénalisation et des intérêts de retard sera supérieure aux fonds non déclarés.

Il est fortement conseillé de bien utiliser les jours qui restent jusqu´au 30 avril pour présenter le formulaire 720 dûment rempli, et pour régulariser avant cette date toute situation existante car les conséquences imposées aux contribuables en général par les dirigeants, qui ont introduit cette déclaration fiscale additionnelle très embrouillée, sont vraiment disproportionnées du point de vue des sanctions. Il vaut mieux éviter les sanctions. Si l´on se trouve dans la situation citée au début de cet article, il ne se passera jamais rien.

MORILLON AVOCATS

José Luis Fernandez Garcia, avocat à Madrid: « Notre première mission : la prévention »

Avocat depuis 27 ans à Madrid, José Luis Fernandez Garcia a ouvert son cabinet alors qu'il n'était qu'un jeune diplômé. Pour lui, le métier d'avocat relève d'une véritable vocation et revêt aujourd'hui une dimension psychologique. Rencontre.

Quelles sont les différents domaines couverts par votre cabinet ?

J'ai ouvert ce cabinet à l'âge de 25 ans, j'en ai aujourd'hui 53. Mais nous restons un petit cabinet, avec une équipe solide et expérimentée, afin de pouvoir offrir à nos clients un service personnalisé et apporter des réponses adaptées à chaque situation. Cela nous permet de travailler avec un portefeuille de clients comprenant plusieurs multinationales, des grandes et petites entreprises, et des particuliers. Nous intervenons en droit civil, en droit commercial et en droit du travail. Pour ma part, j'ai étudié au lycée français de Madrid et je parle français. Nous accompagnons donc également les entreprises et les particuliers français, en leur expliquant le fonctionnement des lois et institutions espagnoles et en les conseillant tout en étant conscients des différences entre les deux pays.

Les affaires traitées ont-elles changé au cours des dernières années ?

Oui, bien sûr. Les affaires juridiques évoluent en fonction du contexte économique et social. En matière de droit commercial et civil, nous traitons beaucoup de liquidations judiciaires, des réclamations pour impayés et des expulsions. En droit du travail, nous avons presque multiplié par quatre les cas de licenciements et de plans sociaux depuis début 2011.

Et en ce qui concerne les particuliers ?

Nous intervenons beaucoup sur des réclamations pour impayés, des expulsions mais aussi de très nombreux divorces ou séparations. Nous avons remarqué que le contexte économique, le manque d'argent mettaient des tensions importantes au sein des couples. Si la première réaction a été pour beaucoup de ne pas se séparer pour motif économique, la situation est devenue si insupportable que le nombre de divorces a considérablement augmenté ces derniers mois.

Comment considérez-vous votre métier aujourd'hui ?

Un avocat, c'est un peu comme un médecin. Sa première mission, et la plus efficace, est la prévention. Le conseil préventif est un aspect fondamental de notre métier. Nous devons aider nos clients à discerner les problèmes qui peuvent surgir à court ou moyen terme, et les aider à les éviter ou à en prévoir les conséquences. Mais la plupart d'entre eux font appel à nous lorsque le problème est déjà présent. Là, on doit donc passer à la chirurgie, alors que si l'on avait commencé à traiter le problème avant, nous ne serions peut-être pas obligés de recourir à des procédés plus lourds. Je recommande toujours à mes clients de ne faire appel aux tribunaux qu'en dernier recours. La justice espagnole est très lente et assez incertaine compte-tenu de la possibilité d'interprétation propre à chaque juge. Le mieux est toujours de tenter la négociation pour parvenir à un accord extra-judiciaire. C'est le plus rapide, le plus économique, et cela évite de perdre du temps et de l'énergie que l'on peut ainsi dédier à son entreprise.

Pensez-vous avoir une certaine responsabilité sociale ?

Oui. Les avocats ont le devoir, la responsabilité de faire appliquer les lois. Nous aidons les personnes et les entreprises dans ce sens. Le métier d'avocat est, je pense, une vocation. Et ces dernières années, nos clients ne viennent plus seulement chercher une aide juridique mais aussi une aide psychologique. Nous leur procurons un véritable appui moral.

Jose Luis Fernandez Garcia
Dirección: Calle Santa Engracia, 38 1º DERECHA
Telf 1.: 915942633
Telf 2.: 915942820
Fax: 915942838
www.jlfabogados.com
jlfabogados@jlfabogados.com

LÓPEZ & GALLÉS abogados

Contacto:
ANA RODRIGUEZ GALLÉS
+34 91554 6434
Calle Bravo Murillo 80, 2° Derecha.
28003, Madrid España.

L'Espagne développe des outils fiscaux avantageux de holdings, les ETVE

J'aime à nous décrire comme un cabinet d'avocats jeune et dynamique, une alternative aux grands cabinets traditionnels espagnols, français et anglo-saxons dont nous sommes tous issus. L'entreprise internationale est notre modèle : nos avocats ont pour vocation d'avoir une formation business (MBA) et un profil international en plus d'une solide formation juridique. Notre cœur de métier est le doit des affaires (structuré en différents départements : conseil, contentieux, social et fiscal). Nous sommes également un des rares cabinets ayant une présence effective en Espagne (12 avocats) et en Amérique Latine (8 avocats) et doté d'un French Desk. Ce dernier est dirigé par Christophe Dubois, avocat espagnol et français, basé entre l'Argentine et l'Espagne.

Que proposez-vous par rapport à l'Amérique Latine? Comment se caractérise votre cabinet?
Plusieurs choses : (i) une présence effective en Amérique Latine, en Argentine plus précisément, avec un cabinet composé de juristes argentins, espagnols et français, (ii) un réseau de cabinets amis avec le même profil que le notre et couvrant toute l'Amérique (iii) la capacité de coordonner le travail de différents cabinets sur plusieurs juridictions non seulement grâce à notre réseau mais également du fait de la présence d'anciens juristes d'entreprises multinationales parmi nous, (iv) une organisation très étroite entre les deux continents qui permet de travailler sur différents fuseaux horaires.

Pour vous, l'Espagne est-t-elle toujours un pont pour l'Amérique Latine?
Oui, de par la nature des relations historiques, culturelles et linguistiques évidentes qui existent entre elles. Ces relations se sont manifestées également du point de vue du développement des systèmes juridiques qui s'inspirent les uns des autres. Enfin l'Espagne développe par exemple des outils juridiques et fiscaux, notamment un régime avantageux de holdings (ETVE) qui favorisent le développement des investissements entre eux.

A l'inverse, avez-vous des clients argentins pour la France voire l'Espagne? Leur nombre augmente-t-il?
Oui, c'est également une des surprises de notre implantation en Amérique Latine, nous pensions avoir plus de dossiers d'implantation de l'Europe vers l'Amérique Latine alors qu'en réalité nous avons eu beaucoup plus de création de filiales en Espagne de la part de groupes latino-américains. Ensuite, la demande est beaucoup plus grande pour l'Espagne que pour la France, l'Espagne constitue le pont naturel dont nous parlions avant.

Quels sont les services les plus demandés de la part des entreprises françaises qui investissent en Argentine?
Aujourd'hui, la préoccupation majeure des entreprises françaises qui investissent en Argentine passe par la compréhension du régime des investissements en Argentine, le contrôle des changes, le régime douanier et le rapatriement de fonds (dividendes ou remboursements de prêts). Dans ce contexte nous avons eu à travailler récemment sur des dossiers de restructuration de capital et de dette.

Overseas Law Practice S.L.P.
Diputació 279, 6ª Planta
08007 Barcelona.
Tel.: +34 935 180 111
info@ovslaw.com

essonne

Business Box ESSONNE

ESSONNE BUSINESS BOX :
Un projet en France ? Pour votre développement, nous avons la solution !

S'annoncer dans **Le Courrier d'Espagne**
et son quotidien online **Lecourrier.es** :

com.lecourrier@gmail.com

Le Courrier d´Amérique Latine

L´actualité des derniers enjeux d´Amérique Latine

Cuba reçoit les premiers avions de sa nouvelle flotte en provenance d'Ukraine

Cuba a reçu en Ukraine le premier des six avions An-158 commandés pour renouveler sa flotte aérienne. Un symbole fort de coopération entre l'Europe et les Caraïbes.

Un contrat bilatéral relie l'Ukraine et Cuba dans lequel l'Europe fournit de nouveaux avions pour la flotte cubaine. Ricardo Santillan, vice-président de l'Institut cubain d'aéronautique civile, s'est exprimé lors de la remise de ce premier avion. Il affirme que cette navette est la matérialisation d'échanges avec l'Ukraine. Ces contrats répondent à une demande insuffisante dans le secteur des transports, selon lui.
La suite de la flotte devrait être livrée dans le courant du mois de juillet, et les suivantes en 2014. L'An-158 opérera des vols nationaux de l'aviation cubaine et ceux vers les Caraïbes. Ces nouveaux appareils prennent le relais des navettes yak-42 russes, utilisées depuis des années par l'île.

Julie Clément

4% de croissance colombienne pour 2012

Le Département Administratif National d'Etat colombien a révélé les chiffres de la croissance pour 2012. Le pays a connu une croissance de 4% pour l'année passée.

La Colombie confirme depuis quelques années son statut de pays émergent. Son marché, important en Amérique latine, et ses ressources naturelles abondantes en font un pays attractif sur le plan international. Le secteur minier est l'un des plus importants facteurs de croissance du PIB avec une hausse de 5.9% de son activité. Les secteurs financier et immobilier ont participé à cette augmentation de la croissance à hauteur de 5.5% durant l'année passée.

J.C.

Air Europa profite des creux laissés par Iberia en Amérique Latine

La compagnie aérienne espagnole profite de l'abandon par Iberia de certaines lignes pour se développer en Amérique Latine. Air Europa va inaugurer des lignes vers Montevideo et Santo Domingo à partir de Porto Rico.

C'est en juin 2013 que la firme opérera la ligne Madrid-Montevideo, à raison de trois connexions par semaine. La ville de Santo Domingo, également desservie par la compagnie devrait servir de pont pour relier Cuba, et ainsi renforcer sa position sur le continent. L'investissement dans des nouveaux appareils, comme les A330-200, Air Europa espère ainsi prendre la place qu'Iberia a laissée vacante.

Julie Clément

Le Panama espère financer son budget par la Bourse

Le gouvernement panaméen cherche des financements à son budget 2013. Objectif : réussir à atteindre les 16.2 milliards de dollars.

Le Panama veut trouver entre 600 et 700 millions de dollars sur le marché boursier. Ainsi, dans les stratégies pour trouver des fonds, la Direction de Crédit Public panaméenne n'écarte pas le recours à la bourse.
La recherche de fonds via le marché boursier, en accord avec le ministère des Finances, se fait dans l'optique de s'insérer sur les marchés internationaux. Le Panama a beaucoup d'atouts de son côté dans cette initiative : beaucoup d'investissements étrangers et bas taux d'intérêts.

J.C.

LA REGION LANGUEDOC : Votre prochaine destination vacances !

C'est un amphithéâtre naturel qui s'incline en pente douce depuis les Cévennes, le plateau du Larzac et le Parc Naturel régional du Haut Languedoc … plein sud jusqu'à la Méditerranée. C'est une terre d'histoire et de tradition, célèbre pour son art de vivre, son bien-être et son environnement préservé. C'est un lieu marqué par toutes les rencontres de l'histoire, de l'université de médecine de Montpellier, plus ancienne d'Europe, où juifs et arabes poursuivaient le dialogue heureux d'une méditerranée féconde, aux heures les plus sombres du XXème siècle, quand des fils d'Espagne vinrent y refaire leur vie. Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'au cours de l'Histoire, Montpellier fut une ville espagnole, de 1204 à 1349 lorsque Marie de Montpellier convola en juste noce avec Pierre d'Aragon.

Villes d'art, vignobles, garrigues, ports, églises, châteaux, plages, canal du midi, rivières, fêtes, voici les valeurs de la région. Pour quelques jours ou même plus, le Languedoc est la destination idéale. Que vous soyez attiré par l'Histoire, les légendes et les traditions, par l'aventure et les sensations fortes, ou encore par le repos. Ici vous trouverez votre bonheur.

DESTINATION LANGUEDOC : Les musts de la région

La gastronomie

L'art de la vigne imprègne les admirables paysages du Languedoc. Il y a maintenant 6000 ans que les Grecs implantèrent les premiers plans, la vigne est beaucoup plus qu'une tradition, c'est une affaire de civilisation. Au cœur du Minervois, un séjour pour amateurs de vins ou œnophile confirmé est organisé, c'est un véritable atelier d'initiation à la dégustation encadré par un œnologue expérimenté. On apprend à aborder les phases fondamentales d'une dégustation : vue, toucher, odorat, goût. Le vin est évidemment lié à la gastronomie et sur ce point le Languedoc ne manque pas de ressources.

Jacques et Laurent Pourcel

Une parenthèse est nécessaire pour présenter ces jumeaux originaires de Montpellier. Fils et petit-fils de viticulteurs, ils sont très vite initiés aux arts de la table. Leur but est de faire de la pratique culinaire une recherche permanente. La méditerranée, de la France au Liban, est leur principale source d'inspiration et leur permet de créer des mets entre terroir et modernités. En 1988, ils décident de créer leur premier restaurant qui sera baptisé le *Jardin des Sens*. Un amphithéâtre de verre où se mêlent art contemporain et cuisine créative à quatre mains. Très vite le *Jardin des Sens* devient une référence en matière de gastronomie dans le Sud de la France. A partir de 2000, une envie de développement, en France puis à l'international, se fait ressentir. De

L'ambassadeur de France en Espagne, Jérôme Bonnafont, le Président du Conseil Général de l'Hérault André Vézinhet et le Directeur d'Atout France Patrick Goyet.

cette envie va naître le concept de *La Compagnie des Comptoirs*, brasseries haut de gamme déclinant sur des lieux modernes une cuisine ethnique, originale et évolutive issue des nombreux voyages effectués par les jumeaux. Près de 11 établissements ont ouvert leurs portes de Bangkok à Londres en passant par Marrakech et Shanghai. A noter que les frères Pourcel ont été choisis l'an passé pour représenter la France et sa gastronomie à l'exposition universelle de Shanghai.
En 2002, l'Atelier de cuisine du Jardin des Sens est ouvert au public, qui peut s'initier à la cuisine des grands chefs dans un cadre familial où se mêlent découverte des saveurs et des cinq sens.

L'offre culturelle

Théâtre de nombreuses manifestations culturelles, le département accueille des festivals aux thématiques variées, allant du théâtre à la musique et en passant par la danse et le cinéma. Plus de 20 festivals ont lieux chaque année. La majorité se tenant à Montpellier et ses alentours. Le Printemps des Comédiens, Arabesques, Fiest'à Sète, Montpellier Danse, le festival de Radio France, etc … se succèdent de manière ininterrompue de mai à septembre. Toutes les disciplines sont explorées et des artistes du monde entier sont conviés chaque année. Cette fête permanente qui est source de créativité et un éloge à la diversité, se déroule dans des endroits magiques comme le Théâtre de la Mer à Sète ou le Domaine d'O à Montpellier. Ces spectacles sont laissent un souvenir inoubliable au public mais aussi aux artistes qui chaque soir donnent le meilleurs d'eux-mêmes.
Chaque année tout au long du mois de juin, Montpellier accueille le *Printemps des Comédiens*, une occasion rêvée pour découvrir le meilleur de la création théâtrale européenne, du grand théâtre aux nouvelles formes d'écriture en passant par le cirque et la musique. Le directeur de cette manifestation culturelle n'est autre que Jean Varela, acteur, scénographe, directeur de théâtre et de festival. Le théâtre qu'il défend est un théâtre de texte, un théâtre qui a du sens, un théâtre qui ne pose pas seulement des questions mais qui propose également des réponses, des réponses qui se révèlent parfois perturbantes, tranquillisantes, joyeuses ou tristes. Il propose un théâtre d'ouverture et d'espérance, un théâtre qui réunit les gens.
En juillet, c'est au tour de *Montpellier Danse* d'investir la ville. Cette année du 22 juin au 6 juillet, près de 200 manifestations seront organisées, le thème est tourné vers les grands noms de la chorégraphie : Israel Galvan, Mathilde Monnier & François Olislaeger, Raimund Hoghe, Emmanuel Gat, ou encore Trisha Brown.

Les produits de la région

Le littoral du Languedoc est un des plus sauvegardés de la Méditerranée. Ses territoires sauvages sont pratiquement tous déjà acquis par le Conservatoire du Littoral, outil de préservation des espaces naturels. Cette côte sur laquelle ont fleuri plusieurs stations balnéaires et 19 ports de plaisances a su préserver des sites naturels aussi riches que variés.
Trois sites sont d'ailleurs classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Pont du Diable, le Grand Site de France Saint-Guilhem le Désert et les Gorges de l'Hérault.
Dans le Languedoc : Manades, taureaux, oiseaux vivent en parfaire osmose ; de longues plages de sable fin et des sites naturels protégés offrent découvertes et bien-être pour des séjours d'évasion.

Tourisme : Le Languedoc une région qui attire

La diversité des richesses patrimoniales attirent chaque année de plus en plus de touristes. Le Languedoc fait partie avec 38 millions de nuitées des 4 destinations les plus visitées après les Alpes Maritimes, le Var et les Côtes du Rhône.
Selon la dernière étude de marché Nielsen réalisée par Atout France sur les voyages des espagnols en France en 2012, les espagnols favorisent comme destination le Languedoc, en seconde position après l'Île de France. Les espagnols représentent la 6ème clientèle pour la région et ce sont eux qui dépensent le plus par personne et par jour : aux alentours de 80€. En 2012, ils représentaient 15% de la clientèle étrangère avec 300.000 nuitées. Si aujourd'hui, la culture et la gastronomie sont les deux premières motivations des touristes espagnols pour se rendre dans un endroit, il y a fort à parier que le Languedoc a toutes les cartes en mains pour combler leurs attentes. Les espagnols se disent satisfait de l'accueil reçu, de la qualité des animations et de la relation qualité prix.
Aujourd'hui, le tourisme prend de nouvelles formes et beaucoup de gens qui avaient tendance à partir assez loin se tournent à présent vers le tourisme de proximité. Dans ce cas précis, il suffit de quelques centaines de kilomètres pour rejoindre le Languedoc, et avec la mise en place de la liaison rapide entre Barcelone et Montpellier cela ne pourra qu'augmenter encore le tourisme espagnol dans le Languedoc.

La journée événement « Destination Languedoc »

Le jeudi 9 mai, la Résidence de France à Madrid en partenariat avec Atout France a accueilli un dialogue gastronomique et culturel entre la France et l'Espagne. Une rencontre pleine de sensations et de saveurs.
Environ 50 personnes étaient réunies dans les salons de la Résidence de France ce jeudi 9 mai pour découvrir la richesse gastronomique et culturelle du Languedoc. Des journalistes de grands quotidiens espagnols s'étaient déplacés pour l'occasion.

Retour sur une journée d'exception.
Dans son discours d'introduction, l'Ambassadeur de France Jérôme Bonnafont s'est dit très heureux d'accueillir l'événement dans ses murs "pour rendre hommage à la gastronomie", "parce que manger n'est pas seulement un plaisir sinon un art de vivre, un art se trouvant dans l'essence même de la civilisation". Le Languedoc, la deuxième région favorite des espagnols après l'Île de France.
Dans un registre plus économique, l'Ambassadeur a tenu à souligner quelques chiffres concernant le tourisme. Dans un premier temps que le tourisme résiste bien à la crise en France, sa part de marché a augmenté entre 2011 et 2012 et se situe aujourd'hui à près de 20%, ensuite, que le Languedoc faisait partie des deux régions françaises favorites des espagnols en 2012 derrière l'Ile de France, et enfin que la culture et la gastronomie, avec 52% et 37%, sont respectivement les deux premières motivations des espagnols pour se rendre en France. Jérôme Bonnafont a par ailleurs souligné que le 9 mai était une journée doublement spéciale car coïncidant avec la journée de l'Europe.
Jérôme Bonnafont a par la suite laissé la parole au Président du Conseil Général de l'Hérault, André Vézinhet. Après avoir remercié chaleureusement toute l'assemblée, André Vézinhet a souhaité rendre hommage à la présence des frères Pourcel, "nous avons tellement de plaisir à les compter parmi nous car ce ne sont pas seulement des cuisiniers, ce sont aussi des gens qui aiment diffuser leurs savoirs, leurs pratiques culinaires et gastronomiques et dans la ville de Montpellier, dans le département de l'Hérault, nombreux sont ceux qui vont les voir dans leur ateliers de cuisine pour apprendre leurs gestes". Un hommage également rendu aux frères Torres, deux jeunes chefs catalans, "des cuisiniers pleins de talents dont la réputation a traversé le Pyrénées dans l'autre sens".

Pourquoi l'Espagne et pourquoi Madrid ?
André Vézinhet a ensuite posé la question suivante : Pourquoi l'Espagne et pourquoi Madrid ? "Parce que l'Espagne est un pays très offensif dans le domaine du tourisme et les derniers jugement qui ont portés sur le plan international l'on fait passé du 8ème rang au 4ème rang. Parce qu'aujourd'hui les temps se font durs et que maintenant les gens se rendent compte qu'il existe du tourisme de proximité". Un tourisme très largement encouragé par les 3 sites classés par l'UNESCO dans le patrimoine mondial de l'humanité.

Un repas riche en couleurs, saveurs et surprises
Suite aux discours de l'Ambassadeur Jérôme Bonnafont et d'André Vézinhet, les convives ont pu profiter d'un repas d'exception préparé à 8 mains par les chefs Pourcel et Torres. Composé de 18 plats sous forme de tapas, les saveurs de prédilections des chefs étaient bien présentes, des notes à la fois terrestres et marines inspirées par la côte méditerranéenne, de Barcelone au Liban.

Atout France :
C'est grâce à Atout France que cette journée exceptionnelle a pu avoir lieu. Agence de développement touristique de la France, Atout France est chargée par la loi du 22 juillet 2009 sur le développement et la modernisation des services touristiques, de contribuer au développement de l'industrie touristique, premier secteur économique français et de l'ensemble de ses acteurs.

Hervé Di Rosa
Cet artiste originaire de l'Hérault est maintenant reconnu mondialement comme l'inventeur du concept d´ « Art Modeste ». Il dispose depuis 2000 de son propre Musée à Sète, le MIAM. Il s´est installé à Séville en 2009 montrant s´il en était besoin les liens entre le Languedoc et l´Andalousie. L´exposition actuelle organisée conjointement par le Musée National des Arts Décoratifs et l´Institut Français d´Espagne connait un succès non démenti et a déjà reçu plus de 10 000 visiteurs.

Interview croisée entre le Président du Conseil Général de l'Hérault André Vézinhet et le Président du Comité départemental du Tourisme Louis Villaret

LCE : Pouvez-vous nous parlez des perspectives économiques de la région ?
AV : Nous sommes partagés entre deux sentiments, le doute et l'offensive. Le doute compte tenu de la crise économique actuelle, mais aussi l'offensive, à la manière de l'Espagne qui a su développer son tourisme d'une manière remarquable. L'offensive car le Languedoc est une région qui attire. Tourisme, gastronomie, culture, c'est parce que tous ces ingrédients ont pu être rassemblé, que aujourd'hui le département de l'Hérault connait la plus forte croissance démographique de tous les départements français, la ville de Montpellier compte plus d'un millions d'habitants maintenant, et chaque année 15000 personnes viennent s'installer dans la région. Le dynamisme de la région est lié aux centres de recherches, aux universités, et nous avons avec une chance extraordinaire, un terrain quasiment libre de toute occupation pour accueillir l'investisseur et donc relever les défis d'une crise dont souffre aujourd'hui, et la République Française et l'Espagne. Le Languedoc est à un carrefour de l'Europe ce qui nous donne une place très forte.

LCE : Le tourisme est une industrie très forte en Espagne, quelle est la valeur ajoutée que peut proposer le Languedoc ?
LV : Tout d'abord, j'aimerai insister sur le fait que le tourisme c'est la rencontre, l'intérêt est d'aller vers les autres, de découvrir, d'apprendre leur civilisation, leur culture, surtout dans notre monde moderne. L'intérêt est d'apprendre à se connaitre, à être tolérant. Le tourisme est porteur de toutes ces valeurs. Ensuite, le Languedoc n'est pas là pour vendre ses produits mais pour dire, venez chez nous vous allez découvrir des choses intéressante. Par exemple l'oenotourisme prend une place de plus en plus importante dans l'offre touristique, gastronomie et vins sont très associés. Nous possédons également de grands sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, des paysages et un littoral exceptionnel. De plus notre département a une histoire d'amitié, de famille, avec l'Espagne, beaucoup d'espagnol vivent dans le Languedoc.

LCE : Quels sont vos produits qui se vendent le mieux ?
AV : Nos richesses sont tellement multiples que je vous convie à venir les visiter pour les découvrir. C'est la diversité de nos richesses patrimoniales qui attirent, avec entre autres 3 sites classés par l'Unesco au Patrimoine Mondial de l'Humanité, les touristes espagnols sont par exemple très sensibles aux châteaux cathares et aux thématiques culturelles et fluviales. Nous disposons de grosses unités de tourisme maritime, il existe 19 ports de plaisance, c'est à dire plus qu'en Tunisie ! Sur notre littoral s'étend 90km de plages de sables fins, et notre arrière-pays regorge de cités d'arts et d'histoires. Ce sont des biens que nous aimerions tellement faire découvrir à nos amis espagnols. De plus, parce que aujourd'hui les temps se font durs, et beaucoup de gens qui avant allaient chercher le plaisir très lointain du tourisme se rendent compte qu'il existe des tourismes de proximité, il suffit de quelques centaines de kilomètres pour être sur la terre de France, et à contrario pour les français sur la terre d'Espagne. Cette proximité nous aide beaucoup a promotionné ces tourismes qui vont demain j'espère faire mieux connaitre nos richesses

LCE : Vous évoquez les grands sites et les paysages du Languedoc. Le tourisme rural est-il un atout pour attirer les touristes espagnols ?
LV : En effet, le tourisme rural est mis en avant, certes le littoral attire beaucoup grâce à la mer, et aux activités nautiques, mais les activités de pleine nature sont un point très fort que la région souhaite mettre en avant. Depuis quelques années le tourisme vert s'est professionnalisé, il y a maintenant des hébergements de grande qualité dans l'arrière-pays, une professionnalisation a également eu lieu au niveau de la restauration.

S'annoncer dans **Le Courrier d'Espagne**
et son quotidien online **Lecourrier.es** :
com.lecourrier@gmail.com

Et si vous profitiez du week-end pour découvrir une des plus petite plage du monde ?

Le Courrier d'Espagne vous fait découvrir aujourd'hui un lieu d'exception. Une des plus petite plage du monde !

Ce joyau naturel est relativement isolé et très bien conservé. Loin de la mer et invisible depuis celle-ci, la plage de Gulpiyuri s'étend sur moins de 100 mètres. Des gros rochers l'entourent et la protègent comme une barrière naturelle. Ovale et minuscule, cette plage à l'intérieur des terres est alimentée en eau de mer par une fissure à travers la falaise. Gulpiyuri a été sculptée sur la roche calcaire par le Cantábrico et a été reconnue monument National des Astrias.

Vous vous demandez sûrement comment un tel oasis peut exister si loin du front de mer ?
Le long des côtes, la mer a créé des criques souterraines. Au fil du temps, le mouvement de la mer n'a cessé de creuser ces grottes au point de provoquer leur effondrement. C'est grâce à celà que de telles plages existent maintenant pour notre plus grand plaisir.

Comment y accéder ?
La plage de Gulpiyuri se situe en Asturies entre Santander et Gijón, sur la côte de Llanes, près du village de Naves. C'est à pied que l'on accède à ce monument naturel, depuis la plage de San Antolín ou Naves, en traversant les prairies vertes.
Une destination originale pour le week-end !

Appart à louer au mois ou à l'année pour cadres et entrepreneurs à Madrid

Il est très difficile de trouver des perles à louer au mois à Madrid. Bien souvent, ce sont des appartements/studios pseudo luxe et hors de prix. Le Courrier a déniché (et visité) un immeuble appartenant à un membre womms qui peut se louer au mois! C'est parfait pour ceux qui ont des vies instables ou veulent un pied à terre à Madrid!
Est à louer en ce moment: Apartement de 1 chambre, 1 très joli salon, cuisine meublée sur une surface total de 60 m2 situé dans le quartier de la Glorieta de San Bernardo est à louer. Possibilité de louer au mois à partir de 1.200 euros par mois (ou à l'année pour 650 euros/mois). Sans ascenseur mais parfait pour cadres sup ou entrepreneurs expat. Zone de tout commerce. Beaucoup de charme. Metro San Bernardo.
Non meublé et très propre. Très joli balcon vues sur les vieux toits. Très ensoleillé.
A saisir urgent envoyer mail à
sanhermenegildo18@hotmail.com
REF: Courrier

De nouveaux vols vers Copenhague avec Norwegian

La compagnie low cost norvégienne propose 4 nouveaux vols hebdomadaires depuis Madrid à destination des Pays Bas. Norwegian s'est nouvellement installée à Alicante, Malaga et Gran Canaria.

L'aéroport de Madrid accueille Norwegian depuis ses débuts. La compagnie inaugure depuis peu une nouvelle ligne qui relie la capitale espagnole à Copenhague, selon Aena Aeropuertos. Quatre vols par semaines sont prévus les lundis, mercredi, vendredi et dimanche vers l'aéroport de Copenhague-Kastrup.

La compagnie est l'une des premières en Europe. En 2012, elle avait augmenté le nombre de ses passagers à hauteur de 32%. L'ouverture de ces nouvelles routes, et la saison d'été devraient également provoquer une hausse de la fréquentation de 52% estime la compagnie.

JC

Le train Río Esrema, voyage au Patrimoine de l'Humanité

Le train Río Esrema offre une nouvelle façon de visiter Segovie au départ de Madrid. L'AAFM a annoncé le début de saison 2013 dans un communiqué. Rendez-vous le 20 avril.

Le parcours entre Madrid et Ségovie donne une manière nouvelle de découvrir les voyages en train. Des musiques folkloriques et le confort des sièges permettent d'apprécier la vue panoramique durant ce trajet. Le chemin s'effectue à une altitude de 1300 mètre, offrant une vue sur les deux plateaux de Ségovie, déclarés Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO depuis 1985.
Située à seulement 50km de Madrid, Ségovie attire par son aspect médiéval et ses rues chargées d'histoire. Pendant le voyage, les passagers recevront des informations complètes sur l'offre culturelle et gastronomique de la ville, ou se procurer la carte des Amis de Ségovie, donnant droit à des réductions dans de nombreux établissements.

Deuxième saison pour el Río Esrema

Le billet de train comprend également un trajet en bus pour se rendre au centre-ville, où les passagers peuvent trouver tout ce dont ils ont besoin pour profiter de leur séjour avant de reprendre le chemin de la capitale.
L'AAFM, l'amicale des chemins de fer madrilènes, a participé à la restauration des trains UT440.096, modèle emblématique des services Cercanías y Regionales espagnols mis en place dans les années 1970.
Les prix pour prendre ces wagons plein d'histoire sont fixés à 20€ avec des réductions familles et groupes. Les premiers trains partiront les 20 et 27 avril.

Julie Clément

Un restaurant Catalan élu meilleur restaurant du monde

Installé à Girone depuis 1986, trois étoiles au Michelin, El Celler de Can Roca a été élu meilleur restaurant du monde, juste devant « Noma » par le magazine Britanique Restaurant.

Style très traditionnel mais aussi avangardiste, le restaurant est une affaire de famille entre trois frères. » La clé c'est le travail. Le travail et la chance d'avoir deux frères qui sont de véritables « crack »: le meilleur sommelier du monde et le meilleur patissier du monde » s'exclame l'un des trois frères lors de la remise du prix lundi dernier à Londres.
L'Espagne qui avait été détronnée depuis quelques années par Noma peut à nouveau remettre sa gastronomie dans ses atouts touristiques. Le pays à de beaux jours devant lui car compte un grand nombre de restaurants traditionnels. Or il semble que désormais la culture du chill out et de la cuisine moderne ne soit plus du goût de tout le monde.

Kabuki ouvre au T4 de Barajas

Août 2013 : ouverture prévue du restaurant Kabuki au terminal T4 de l'aéroport Madrid-Barajas. Aena souhaite que tous les terminaux de l'aéroport aient des restaurants et des commerces, à l'image de tous les autres aéroports européens.

Des travaux à l'aéroport de Madrid vont permettre d'élargir les espaces commerciaux et les points de restauration des différents terminaux. La direction d'Aena a déclaré que « l'Aéroport de Barajas ne peut pas être retardataire » par rapport à ses voisins européens dans ce secteur. C'est pour cela que Kabuki, le restaurant japonais, va s'y implanter.
Ainsi, le sixième restaurant de la marque en Espagne (trois à Madrid, un à Valence et à Tenerife), fera son inauguration en Aout prochain. L'entreprise espère pouvoir en ouvrir d'autres. Le concept du T4 et de l'élargissement de ses commerces intéresse fortement Kabuki, qui trouve que « c'est une bonne façon d'internationaliser la marque ».

Julie Clément

Le Juan Carlos I, voilier luxueux au nom royal

Pavel Shaposhnikov, le designer ukrainien, a imaginé un voilier de 87 mètres de longueur inspiré de l'actuel roi d'Espagne. Il devrait pouvoir prendre l'eau d'ici 2014.

Le designer a voulu rendre hommage aux traditions marines espagnoles depuis l'époque de la conquête américaine de Christophe Colon. Il a également désiré soulever la passion du roi Juan Carlos pour la navigation, en le nommant d'après lui. Ce voilier de luxe ne compte pas moins de deux grandes suites et 10 cabines VIP. Avec un équipage de 26 personnes, le Juan Carlos I of Spain pourrait avoir prétention à se transformer en le plus luxueux yacht privé du monde selon le site Vanitatis. Son envergure pourrait également lui permettre d'accueillir un jacuzzi, une salle de ciné, voire même un héliport si besoin.
Selon Pavel Shaposhnikov, le voilier de grande envergure pourrait fonctionner comme une résidence royale ou présidentielle. Lui qui a pensé cette embarcation comme un moyen de montrer la grandeur et la magnificence, promet également la sécurité de ceux qui se trouvent à son bord. Le projet devrait couter 51 millions d'euros.

Julie Clément

Le Courrier d'Espagne

Directeur : Philippe Chevassus

Collaborateurs : Aurelie Chamerois, Julie Clément, J.C., Alejandra Novelo, Alexandra Voisin, Olga Borodina

Impression : Rotomadrid /Souscriptions et Service clients
Le Journal Français S.L.
C/ Ortega y Gasset, 25/ 28001 Madrid
Tél. : +34 91 101 12 83 / Fax : +34 91 101 12 84

Édité par : Le Journal Français S.L.
C/ Ortega y Gasset, 25/ 28001 Madrid
Tél. : +34 91 101 12 83 / Fax : +34 91 101 12 84
E-mail : com.lecourrier@gmail.com
Dépôt Légal : M-44345-2004

Membre de la **Cocef** (Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en France) à Paris.

Membre de **WOMMs.**

Regie : LeReseau

Pour toute information: www.targobank.es
Appelez: 902 123 223 (particuliers)
902 555 333 (entreprises)

TARGO BANK

GRUPO BANCO POPULAR
GROUPE CREDIT MUTUEL - CIC